





*Ex libris Joannis  
Baptista Le Boiteulx*



1106- bis-1.

H.



R

N

DU

Sa



# RELATION

DU

## NAUFRAGE

D'UN VAISSEAU HOLLANDOIS,  
Sur la Coste de l'Isle de Quel-  
paerts : Avec la Description  
du Royaume de Corée :

TRADVITE DV FLAMAND,  
Par Monsieur MINUTOLI.



A PARIS,

Chez THOMAS JOLLY, au Palais,  
dans la Salle des Merciers, au coin  
de la Gallerie des prisonniers,  
aux Armes d'Holande.

---

M. DC. LXXXIII.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

8°-H-1283



RELIATION

D U

NAUFRAGE

DON VASSIER AU HONNORABLE

Sur la Côte de l'Isle de Orléans

le 15 Mars 1700

de la Côte de l'Isle de Orléans

par le Capitaine de la Corvette

le 15 Mars 1700



A PARIS

chez THOMAS JOURDAN, Libraire

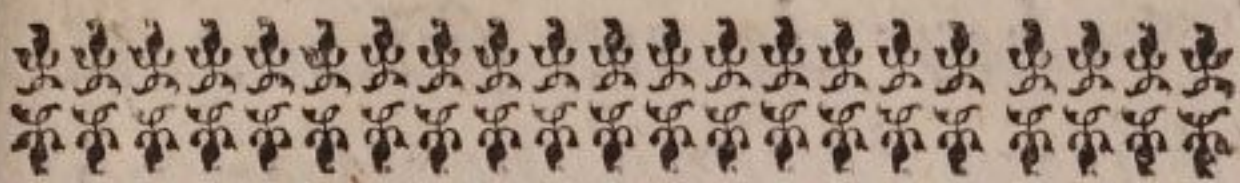
au Palais National, au Salon de Peinture

le 15 Mars 1700

M. DE LA MOTTE

DE LA MOTTE





AVERTISSEMENT  
*au Lecteur.*

**D**Ans la crainte que  
j'ay que cette Relation  
ne soit aussi suspecte  
que celle de Pinez, je croy  
estre obligé de dire, qu'elles  
n'ont rien de commun que  
d'estre venuës toutes deux à  
Amstredam en une année l'une  
de l'autre, par les Flotes des  
Indes Orientales. Mais quoy  
que celle de Pinez, soit arri-  
vée la premiere, on n'a pû  
toutefois découvrir personne  
qui ayt esté dans l'Isle dont  
elle parle, non pas mesme



*l' Auteur de cette fiction. Au lieu que les huit hommes qui se sont sauvez de nostre Naufrage, non seulement sont en Holande, mais diverses personnes dignes de foy les ont entretenus. Dailleurs, le Secretaire du Vaisseau qui a fait ce journal, n'avance rien dans la Description de l'estat present du Royaume de Corée, qui ne s'accorde avec ce qu'en a écrit Palafox, & ceux qui ont traité de l'invasion des Tartares. Il est vray qu'on dit icy quelque chose des Balaines qu'on tâche de destruire, mais ce n'est pas d'aujourd'huy que les Holandois s'efforcent d'étouffer les avis que*



donnent, ceux qui ont fait  
quelques progresz dans la decou-  
verte de l'Orient par le Nord.  
On sçait que depuis trois ou  
quatre ans, ils ont imposé  
silence à des personnes qui a-  
voient franchi les plus gran-  
des difficultez de cette entrepri-  
se, qui s'offroient de monstrier  
la route qu'ils avoient tenuë,  
& dont ils faisoient un d'estail  
assez grand & fort plausible.  
Mais s'ils negligent une dé-  
couverte, aussi glorieuse  
& aussi profitable que celle-  
cy, Dieu mettra au cœur de  
quelques autres avanturiers  
l'envie de s'immortaliser, &  
d'imposer leurs noms à de nou-  
velles mers & à de nouveaux



Païs. Aussi bien la Navigation, qui n'a jamais esté dans une si grande splendeur, ne peut plus nous refuser la connoissance des diverses Contrées du Monde, & nous vengera bien-tost de la honte, & du reproche de n'avoir pas découvert depuis six mille ans, un Globe de sept mil lieuës de tour.





# RELATION

D U

N A U F R A G E

D'UN VAISSEAU HOLLANDOIS,

Sur la Coste de l'Isle  
de Quelpaerts:

*AVEC LA DESCRIPTION  
du Royaume de Corée.*



Nous partîmes du Texel sur le soir du 10. de Janvier de l'année 1653. avec un fort bon vent, & apres avoir effuyé beaucoup de tempestes & de mauvais temps, nous mouillâmes le 1. Juin à la rade de Batavie. Comme nous nous fûmes rafraîchis. là pen.

Jan<sup>er</sup>  
vier  
1653.

Juin.

A



2 *Relation du Naufrage*

dant quelques jours, Monsieur le Gouverneur General de la Compagnie des Indes, nous ayant commandé d'aller à Tapowan, nous mîmes à la voile le 14. du mesme mois, & partîmes avec nostre mesme Vaisseau qu'on nommoit l'Eprevier. Monsieur Corneille Lefser vint avec nous pour prendre possession du Gouvernement de Tapowan, & de Formosa, & de leurs dependances; à la place de Monsieur Nicolas Verburgh, qui avoit esté-là trois ans, suivant la Coûtume du païs. Nous fûmes si heureux que le 16. de Juillet, nous jetâmes l'anchre devant Tapowan. Aussi-tost Monsieur Lefser prit terre & fit décharger nostre Navire. Ensuite de l'avis du Conseil, il nous donna ordre d'aller au Japon; de sorte

17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100  
101  
102  
103  
104  
105  
106  
107  
108  
109  
110  
111  
112  
113  
114  
115  
116  
117  
118  
119  
120  
121  
122  
123  
124  
125  
126  
127  
128  
129  
130  
131  
132  
133  
134  
135  
136  
137  
138  
139  
140  
141  
142  
143  
144  
145  
146  
147  
148  
149  
150  
151  
152  
153  
154  
155  
156  
157  
158  
159  
160  
161  
162  
163  
164  
165  
166  
167  
168  
169  
170  
171  
172  
173  
174  
175  
176  
177  
178  
179  
180  
181  
182  
183  
184  
185  
186  
187  
188  
189  
190  
191  
192  
193  
194  
195  
196  
197  
198  
199  
200  
201  
202  
203  
204  
205  
206  
207  
208  
209  
210  
211  
212  
213  
214  
215  
216  
217  
218  
219  
220  
221  
222  
223  
224  
225  
226  
227  
228  
229  
230  
231  
232  
233  
234  
235  
236  
237  
238  
239  
240  
241  
242  
243  
244  
245  
246  
247  
248  
249  
250  
251  
252  
253  
254  
255  
256  
257  
258  
259  
260  
261  
262  
263  
264  
265  
266  
267  
268  
269  
270  
271  
272  
273  
274  
275  
276  
277  
278  
279  
280  
281  
282  
283  
284  
285  
286  
287  
288  
289  
290  
291  
292  
293  
294  
295  
296  
297  
298  
299  
300  
301  
302  
303  
304  
305  
306  
307  
308  
309  
310  
311  
312  
313  
314  
315  
316  
317  
318  
319  
320  
321  
322  
323  
324  
325  
326  
327  
328  
329  
330  
331  
332  
333  
334  
335  
336  
337  
338  
339  
340  
341  
342  
343  
344  
345  
346  
347  
348  
349  
350  
351  
352  
353  
354  
355  
356  
357  
358  
359  
360  
361  
362  
363  
364  
365  
366  
367  
368  
369  
370  
371  
372  
373  
374  
375  
376  
377  
378  
379  
380  
381  
382  
383  
384  
385  
386  
387  
388  
389  
390  
391  
392  
393  
394  
395  
396  
397  
398  
399  
400  
401  
402  
403  
404  
405  
406  
407  
408  
409  
410  
411  
412  
413  
414  
415  
416  
417  
418  
419  
420  
421  
422  
423  
424  
425  
426  
427  
428  
429  
430  
431  
432  
433  
434  
435  
436  
437  
438  
439  
440  
441  
442  
443  
444  
445  
446  
447  
448  
449  
450  
451  
452  
453  
454  
455  
456  
457  
458  
459  
460  
461  
462  
463  
464  
465  
466  
467  
468  
469  
470  
471  
472  
473  
474  
475  
476  
477  
478  
479  
480  
481  
482  
483  
484  
485  
486  
487  
488  
489  
490  
491  
492  
493  
494  
495  
496  
497  
498  
499  
500  
501  
502  
503  
504  
505  
506  
507  
508  
509  
510  
511  
512  
513  
514  
515  
516  
517  
518  
519  
520  
521  
522  
523  
524  
525  
526  
527  
528  
529  
530  
531  
532  
533  
534  
535  
536  
537  
538  
539  
540  
541  
542  
543  
544  
545  
546  
547  
548  
549  
550  
551  
552  
553  
554  
555  
556  
557  
558  
559  
560  
561  
562  
563  
564  
565  
566  
567  
568  
569  
570  
571  
572  
573  
574  
575  
576  
577  
578  
579  
580  
581  
582  
583  
584  
585  
586  
587  
588  
589  
590  
591  
592  
593  
594  
595  
596  
597  
598  
599  
600  
601  
602  
603  
604  
605  
606  
607  
608  
609  
610  
611  
612  
613  
614  
615  
616  
617  
618  
619  
620  
621  
622  
623  
624  
625  
626  
627  
628  
629  
630  
631  
632  
633  
634  
635  
636  
637  
638  
639  
640  
641  
642  
643  
644  
645  
646  
647  
648  
649  
650  
651  
652  
653  
654  
655  
656  
657  
658  
659  
660  
661  
662  
663  
664  
665  
666  
667  
668  
669  
670  
671  
672  
673  
674  
675  
676  
677  
678  
679  
680  
681  
682  
683  
684  
685  
686  
687  
688  
689  
690  
691  
692  
693  
694  
695  
696  
697  
698  
699  
700  
701  
702  
703  
704  
705  
706  
707  
708  
709  
710  
711  
712  
713  
714  
715  
716  
717  
718  
719  
720  
721  
722  
723  
724  
725  
726  
727  
728  
729  
730  
731  
732  
733  
734  
735  
736  
737  
738  
739  
740  
741  
742  
743  
744  
745  
746  
747  
748  
749  
750  
751  
752  
753  
754  
755  
756  
757  
758  
759  
760  
761  
762  
763  
764  
765  
766  
767  
768  
769  
770  
771  
772  
773  
774  
775  
776  
777  
778  
779  
780  
781  
782  
783  
784  
785  
786  
787  
788  
789  
790  
791  
792  
793  
794  
795  
796  
797  
798  
799  
800  
801  
802  
803  
804  
805  
806  
807  
808  
809  
810  
811  
812  
813  
814  
815  
816  
817  
818  
819  
820  
821  
822  
823  
824  
825  
826  
827  
828  
829  
830  
831  
832  
833  
834  
835  
836  
837  
838  
839  
840  
841  
842  
843  
844  
845  
846  
847  
848  
849  
850  
851  
852  
853  
854  
855  
856  
857  
858  
859  
860  
861  
862  
863  
864  
865  
866  
867  
868  
869  
870  
871  
872  
873  
874  
875  
876  
877  
878  
879  
880  
881  
882  
883  
884  
885  
886  
887  
888  
889  
890  
891  
892  
893  
894  
895  
896  
897  
898  
899  
900  
901  
902  
903  
904  
905  
906  
907  
908  
909  
910  
911  
912  
913  
914  
915  
916  
917  
918  
919  
920  
921  
922  
923  
924  
925  
926  
927  
928  
929  
930  
931  
932  
933  
934  
935  
936  
937  
938  
939  
940  
941  
942  
943  
944  
945  
946  
947  
948  
949  
950  
951  
952  
953  
954  
955  
956  
957  
958  
959  
960  
961  
962  
963  
964  
965  
966  
967  
968  
969  
970  
971  
972  
973  
974  
975  
976  
977  
978  
979  
980  
981  
982  
983  
984  
985  
986  
987  
988  
989  
990  
991  
992  
993  
994  
995  
996  
997  
998  
999  
1000



*d'un Vaisseau Holandois.* 3

que le 30. du mesme mois ,  
ayant nostre charge , & nostre  
congé , nous nous remismes en  
mer. Le lendemain , apres avoir  
eu beau temps presque tout le  
jour , sur le soir , au sortir du  
Canal de Formosa , il s'éleva  
une tempeste , qui augmenta  
beaucoup durant la nuit.

Le premier jour d'Aoust ,  
nous aperçeusmes dès le matin Aoust.  
une petite Isle assez proche de  
nous: On fit aussi-tost tous ses  
efforts pour se mettre derrie-  
re à l'abri , & pour trouver  
quelque endroit où l'on pût  
jetter l'anchre , car toute cet-  
te mer est presque sans fons.  
Nous en vinsmes pourtant a-  
bout , mais ce ne fut pas sans  
grande peine , à cause que nous  
craignons d'aprocher d'un ra-  
deau qui brûloit assez près  
de nous. Nostre Pilote en met-



4 *Relation du Naufrage*  
tant la teste à la fenestre a-  
voit heureusement découvert  
cette Isle , & sans cela nous  
estions perdus ; parce que nous  
n'en estions pas éloignez de la  
portée du mousquet. Le brouil-  
lart estant dissipé, & faisant fort  
clair, nous nous trouvasmes si  
proche des costes de la Chine,  
qu'il nous estoit aisé de voir  
des hommes armez, répandus  
par bande le long du rivage,  
attendant nostre perte pour en  
profiter : Mais Dieu mercy leur  
attente fut vaine ; quoy que la  
tempeste augmentast plutôt  
que de diminuer. Nous demeu-  
rasmes donc le reste du jour à  
leur veuë, & toute la nuit à l'an-  
chre.

Le lendemain, le vent estant  
tombé, nous remarquasmes  
que le nombre des Chinois  
estoit augmenté de beaucoup ;



*d'un Vaisseau Holandois.* 5

ce qui nous obligea d'estre toujours sur nos gardes, resolus de nous éloigner d'eux, le plûtost qu'il nous seroit possible : Mais le calme qui dura tout le jour & la nuit suivante, nous en empêcha. Nous trouvasmes cependant le troisiéme que l'orage nous avoit détourné environ vingt lieuës de nôtre route; si bien que nous nous vimes une seconde fois en veuë de la coste de Formosa. Nous voguâmes entre cette Isle & la terre ferme par un temps un peu froid, & ce qui nous fâchoit le plus, c'est que l'incōstance des vents & les calmes nous retinrent dans ce Canal jusqu'à l'onziéme du mois, qu'un vent du Sud-est émeut une tempeste, accompagnée d'une grosse pluye, qui nous força d'aller Nord-est, & Nord-est à l'Est. Les trois



6 *Relation du Naufrage*

jours suivans, le temps fut encore plus orageux, & nous fûmes battus de tant de fortes de vents, que nous ne faisons incessamment que hauffer & caler les voiles. Cependant les divers & frequents coups de mer, avoient fort affoibly nostre Vaisseau, & les pluyes continuelles nous empeschant de prendre hauteur, nous fusmes contraints d'abbatre tout à fait les voiles, & de nous abandonner à la mercy des vents.

Le quinzième le vent souffla avec tant d'impetuofité, qu'on ne pouvoit s'entendre parler, ny deployer le moindre coin de voile; & pour comble de maux, nostre Navire faisoit eau en si grande abondance, qu'on ne pouvoit l'estancher quelque effort qu'on pût faire. Dailleurs nous estions si souvent cou-



verts des vagues que nous nous attendions à tous moments d'estre noyez. Le soir nostre Esquif & presque toute nostre galerie furent emportez, ce qui ébranla fort nostre Beaupré, & nous fit apprehender de perdre nostre Proüe. On fit tout ce qu'on put pour reparer le desordre, & pour en empescher les suittes; mais ce fust inutilement: car les coups de vent estoient trop violents, & se suivoient de trop près; outre que le flot nous submergeoit de moment en moment. Enfin ne voyant point d'autre remede pour nous sauver, que d'abandonner nostre Vaisseau, & les marchandises de la Compagnie; on resolut de déployer une petite voile sur l'avent, afin d'éviter les plus grosses vagues: Mais comme on travailloit à cela,



8 *Relation du Naufrage*

une vague qui nous surprit par la Poupe, pensa enlever tout ce qu'il y avoit de Matelots sur le Tillac, elle laissa tant d'eau dans la Navire, que le Maistre Pilote s'écria, Camarades, hâtez-vous de couper le Mast, & de songer à Dieu; car si nous avons encore un ou deux semblables coups de mer, nous sommes tous perdus, & toute nôtre science & nôtre travail ne sçau-roient nous en garentir. Nous estions en cet estat, lors que le deuxiême sable de la seconde veille estant prest à finir; celuy qui faisoit sentinelle s'écria, *Terre, terre*, & qu'on n'en estoit qu'à une portée de mousquet; l'obscurité de la nuit & la pluye qui tomboit en abondance, avoient empesché de la découvrir plustost. On essaya vainement d'anchrer, parce qu'il n'y



*d'un Vaisseau Holandois.* 9

avoit point de fonds, & que la-  
gitation de la mer & la violence  
du vent, estoient des obstacles  
insurmontables. Les anchres  
donc ne trouvant point de resi-  
stance, où elles peussent s'atta-  
cher, trois flots redoublez nous  
surprenant dans cette occupa-  
tion, entrouvrirent tellement  
le Vaisseau, que ceux qui é-  
toient couchez à fons de calle,  
furent noyez, sans avoir put  
monter en haut, ny s'élever.  
De ceux qui estoient sur le Til-  
lac, une partie se jetta dans  
l'eau volontairement, & l'au-  
tre fut emportée çà & là par la  
mer. Nous abordâmes quinze  
en un mesme endroit, la plus  
part nuds & fort blesez, nous  
crûmes au commencement  
qu'il n'y avoit que nous de sau-  
vez; mais lors que nous fûmes  
montez sur les rochers, on en-



tendit quelques voix d'hommes qui se plaignoient, sans qu'il nous fût possible de rien voir, ny de secourir personne à cause de l'obscurité de la nuit.

Le seizième tous ceux d'entre nous, qui pouvoient marcher, furent crier & chercher de toutes parts sur la grève, pour voir si nous ne découvrions point encore quelqu'un qui eut pris terre: En effet, nous en rencontrâmes de repandus de costez & d'autre, & nous nous trouvâmes trente six, la plupart dangereusement blesez. Envisitant ensuite les débris du Navire, on apperçeut un homme entre deux aix, dont le corps avoit esté si pressé, qu'il ne vécut depuis que trois heures. Il est aisé de juger que nous souffrions une extrême douleur de voir nostre Vaisseau brisé;



*d'un Vaisseau Holandois.* II

& de soixante-quatre personnes, nous voir reduits à trente-six en moins d'un quart d'heure. Cela ne nous empêcha pas d'aller le long de la coste, pour rendre les derniers devoirs aux corps que la mer auroit jettez sur le rivage. Nous ne trouvâmes que nostre Conducateur Egbertz d'Amstredam, étendu sur le sable à dix ou douze toises de l'eau, le bras passé sous la teste, que nous enterrâmes au mesme endroit. Cependant comme nous n'avions presque rien pris les deux ou trois derniers jours, à cause qu'il avoit esté impossible de rien preparer, nous cherchâmes sur le sable, pour voir si la mer n'auroit point amené aboard une partie de nos vivres; mais nous ne pûmes recouvrer qu'une balle de farine, un tonneau



où il y avoit encore de la chair salée & quelque peu de lard, & ce qui fut de meilleur pour les bleffez, un baril de vin clairet. Ce qui nous mit le plus en peine fut de sçavoir comment nous ferions du feu ; car ne voyant ny n'entendant personne, nous nous imaginions estre dans une Isle deserte. Sur le soir le vent & la pluye s'estant un peu apaisez, nous ramassâmes de quoy nous faire un couvert, nous servant du reste de nos voiles.

Le dix-septième comme nous deplorions le miserable état de nostre condition presente; tant ost nous plaignant de ne voir personne, & tantost nous flattant d'estre proche du Japon; & qu'on pourroit rencontrer là quelqu'un, qui nous donneroit les moyens d'aller au quartier



*d'un Vaisseau Holandois.* 13

des Holandois, nostre Vaisseau n'estant pas en estat d'estre radoubé, nous aperceumes un homme éloigné de nous de la portée du Canon. Nous l'appellâmes & luy fîmes signe; mais il ne nous eut pas plûtoſt veus qu'il prit la fuite. Un peu apres midy nous en viſmes trois autres, donc l'un portoit un mouſquet, & ſes compagnons des Arcs & des Fleches, s'estant approchez de nous de la portée du fuſil, ils s'arreſterent; & voyant que nous allions à eux, ils s'enfuirent quoy qu'on s'efforçaſt de leur monſtrer par ſignes, que nous ne voulions rien d'eux que du feu. Enfin un de nous autres reſolut de les attaquer; mais ils luy rendirent les armes ſans combatre, avec quoy nous allumâmes du feu, dont nous avions



grand besoin. Ces gens estoient vêtus à la Chinoise, à la reserve du chapeau, qui estoit fait d'un tissu de crin de cheval, & nous apprehendions fort qu'ils ne fussent Chinois sauvages ou des Pirates. Sur le soir il vint environ cent hommes armez & vêtus comme les premiers, qui apres nous avoir contez, nous tinrent comme investis toute la nuit.

Le dix-huictième nous employâmes toute la matinée à faire une plus grande tente, & sur le midy il survint près de deux mille hommes tant Cavaliers que fantassins, qui se rengerent en bataille devant nostre couvert. Nostre Secretaire & le Maistre Pilote avec celuy de Proüe & un garçon, allerent au devant d'eux. Mais lors qu'ils furent en presence du Chef, il



*d'un Vaisseau Holandois.* 15  
cōmanda qu'on leur mist à cha-  
cun un gros carquant de fer  
au col, avec une clochete, com-  
me on en met en Holande aux  
brebis. En cet estat, on les obli-  
gea de ramper & de se proster-  
ner devant le Commandant ;  
ce qui fut accompagné, d'une  
si grande clameur des soldats,  
que tous tant que nous estions  
dans nostre tente nous nous  
mismes à crier, s'en est fait, &  
il nous faut preparer à recevoir  
un pareil traitement. Ce qui  
fut executé aussi-tost. Apres  
qu'on nous eut laissez quelque  
temps couchez tout à plat, le  
ventre contre terre, on nous  
fit signe de nous mettre à ge-  
noux. Pendant que nous estions  
en cette posture on nous de-  
manda des choses que nous ne  
pûmes entendre ; & de nostre  
costé nous fîmes tout ce qu'il



nous fut possible, pour leur faire comprendre que nous voulions aller au Japon à Nangue-saky. Mais ils comprenoient si peu ce que nous leur voulions dire, qu'il sembloit que le Japon leur fut inconnu, & en effet, ils nomment ce país. là Jeenaré, ou Jirpon. Le Commandant voyant qu'il ne pouvoit tirer autre lumiere de nos discours, nous fit verser à chacun plein une coupe d'Arac, & nous renvoya dans nostre tente. Les gens qui nous y amenerent, pour voir les vivres que nous avions, ne trouverent qu'un peu de lard & de chair salée, qu'ils presenterent à leur Chef. Une heure apres ils nous apporterent du Ris cuit dans de l'eau; & comme ils nous croyoient fort affamez, ils ne voulurent pas nous en donner beaucoup, de

Breu-  
vage  
fait de  
Ris, il  
s'en fait  
aussi de  
cocos  
& d'au-  
trecho-  
se.



de peur de nous faire mal. L'après-dinée ils revinrent avec des cordes à la main, ce qui nous alarma fort, nous imaginant qu'ils nous vouloient étrangler; mais nostre crainte cessa les voyant courir en foule vers les débris de nostre Navire, pour en tirer abord, ce qui leur pourroit servir. Le soir ils nous donnerent encore du Ri s à manger, & nostre Maistre Pilote ayant pris hauteur, trouva que nous estions à l'Isle de Quelpaerts, qui est au trente-trois degré trente deux minutes.

Ces gens s'occupèrent encore tout le dix-neufvième à pêcher les tristes restes de nostre Naufrage, sechant les hardes, & brûlant le bois pour avoir le fer, car ils aiment fort ce matail. Cependant comme nous commencions à nous apri-



voiser, nous approchâmes du Commandant des troupes & de l'Amiral de l'Isle, qui estoit aussi venu-là, & leur presentâmes à chacun une Lunette d'approche, & un pot de vin rouge, avec la tasse d'argent de nostre Capitaine, que nous avions rencontrée entre des rochers. Ils trouverent ce brevage si agreable qu'ils ne cesserent point d'en boire qu'il ne fussent fort gays. Après qu'ils nous eurent rendu la tasse & fait beaucoup de demonstrations d'amitié, nous nous retirâmes dans nostre Tente.

Le vingtième ils acheverent de brûler tout le bois du Navire & d'en tirer le fer, pendant quoy il arriva une chose assez plaisante. Le feu qu'ils faisoient s'estant pris à deux Canons chargez à balle il se fit un si



grand bruit, qu'ils s'enfuyrent tous & furent assez long temps sans oser revenir, & n'approchèrent depuis du Vaisseau, que sur les assurances, que nous leur donnâmes par signes, qu'ils n'avoient plus rien de semblable à craindre. Ce jour là ils nous aportherent deux fois à manger.

Le matin du vingt unième le Commandant appella quelques-uns de nos gens, & leur fit comprendre par signes, qu'il falloit que nous luy apportassions tout ce que nous avions sauvé dans nostre Tente, afin qu'on y mît le Sceau, ce qui fut fait en nostre presence. Il arriva mesme pendant que cela se faisoit, qu'on luy emena des gens, qui s'étoient appropriez du débris de nostre Naufrage, du fer, des peaux & quelque autre chose, dont ils estoient encore char-



20 *Relation du Naufrage*  
gez. Ils furent châtiez à l'heure  
mesme, & devant nous, pour  
nous témoigner que leur inten-  
tion n'estoit pas de nous rien  
oster de nostre bien. On donna  
donc à chacun de ces voleurs  
trente ou quarante coups sur la  
plante des pieds, d'un bâton  
gros comme le bras & de la  
hauteur d'un homme. Ce supli-  
ce est si rude, que les doigts des  
pieds tomberent à quelques-  
uns. Vers le midy on nous fit si-  
gne qu'il falloit partir. On don-  
na des chevaux à ceux qui é-  
toient en santé, & on fit porter  
les malades dans des Hamacs.  
En cet estat nous partîmes en-  
vironnez de quantité de gardes  
à pié & à cheval, & au bout de  
quatre lieuës, nous arrivâmes  
sur le soir, à une petite ville  
nommée Tadianc; où apres  
avoir repeu assez legerement,



on nous mena tous dans un magasin qui avoit assez l'air d'une escurie.

Le lendemain ving deux, nous partîmes dans le mesme ordre, & dès le point du jour, & marchâmes jusques à un petit Fort, où il y avoit deux Galio-tes assez proches. On s'arresta là pour manger, & sur le soir nous arrivâmes à la ville de Moggan, ou Mocxo, où le Gouverneur de l'Isle, fait sa residence. On nous mena tous dans la Place qui est devant l'Hostel de Ville, où il y avoit environ trois mil hommes sous les armes, & dont quelques uns se détachants, nous presenterent de l'eau à boire dans des tasses; mais comme ils estoient armez à faire peur, nous crâmes qu'ils avoient envie de se defaire de



nous. Leur habillement mesme nous confirmoit dans cette crainte, car ils avoient je ne sçay quoy d'affreux & qu'on ne void point au Japon n'y à la Chine. Nostre Secretaire, accompagné des mesmes personnes avec lesquelles il fut présenté la premiere fois au Commandant, fut mené au Gouverneur. Comme ils eurent esté quelque temps prosternez contre terre, on nous fit signe d'en faire autant, apres nous avoir fait approcher d'un espede de balcon qui estoit devant le logis, où il estoit assis comme un Roy. La premiere chose qu'il nous fit demander par signes, fut de sçavoir d'où nous venions & où nous allions. Nous repondîmes comme l'autrefois que nous estions de Holande, & que nous allions à Nanguesaky



au Japon, sur quoy il nous témoignna, en baissant un peu la teste qu'il comprenoit quelque chose à ce que nous disions. Il ordonna ensuite qu'on nous fit passer quatre à quatre devant luy, & nous ayant fait à tous la mesme question, & en ayant eu une mesme réponse, il commanda de nous mener dans la maison où l'oncle du Roy, qui avoit voulu s'emparer du trône, avoit esté confiné, & y estoit mort. Aussi-tost que nous fûmes entrez, la maison fut environnée de gens de guerre, & on nous donna reglement par jour, chacun douze onces de Ris & autant pesant de farine de froment, mais du reste fort peu de chose & si mal apresté que nous n'en pouvions manger. De sorte que nos repas n'étoient ordinairement que de



24 *Relation du Naufrage*  
ris, de farine, & de sel, & nous ne  
buvions que de l'eau. | Le Gou-  
verneur nous paroissoit fort ha-  
bile, & nous experimentâmes  
souvent depuis, que nous ne  
nous estions pas trompez. Il  
estoit alors âgé de soixante &  
dix ans, né dans la Capitale du  
Royaume, & fort considéré à  
la Cour. En nous congediant  
il nous fit signe qu'il alloit écrire  
au Roy pour sçavoir ce qu'il fe-  
roit de nous. Comme ces Or-  
dres ne pouvoient venir de  
long temps, à cause que nous  
en estions éloignez de quatre  
vingt lieuës, dont les trois quarts  
& demy se font par terre. Nous  
le suppliâmes de nous faire  
donner quelquefois de la vian-  
de & quelque autre chose à  
manger. Nous obtinmes aussi  
de luy que six d'entre nous  
fortiroient par jour, tant pour  
prendre



prendre l'air , que pour blanchir son linge. Ce qui nous fut accordé fort à propos , car nous nous ennuyons fort d'estre renfermez & d'estre reduits au pain & à l'eau. Il nous fit aussi l'honneur de nous mander souvent, & de nous faire écrire quelque chose devant luy , en sa langue & en la nostre. Ce fut là où nous commençâmes à entendre quelque mots de leur langue, & comme il nous traittoit quelquefois, & qu'il se divertissoit à nous réjouyr, par de petits amusemens, nous conçeusmes quelque esperance de pouvoir passer un jour au Japon. Il eut aussi si grand soin de nos malades, qu'on peut dire que nous fûmes mieux receus de cet Idolatre que nous ne l'eussions esté des Chrestiens.

A la farine.

Octobre.

Le vingt-neuvième d'Octo-



bre nostre Secretaire , le Maître Pilote & le second Chirurgien furent amenez devant le Gouverneur , où ils trouverent un homme assis , qui avoit une grande barbe rousse. D'abord le Gouverneur nous demanda pour qui nous preniõs cet homme , & comme on luy eut répondu qu'on le prenoit pour un Hollandois , il se prit à rire , & dit que nous nous trompions , & que c'estoit un Corelien. Apres divers discours de part & d'autre , cet homme qui s'estoit tenu jusques alors , nous demanda en Flamand , qu'elles gens , & de quel país nous estions , aquoy nous repondismes que nous estions Holandois , partis d'Amstredam pour le service de la Compagnie , & qu'allant par ses ordres au Japon , la tempeste nous avoit jetté dans l'Isle où



nous estions. Que nostre Vaisseau s'estant rompu, nous ne demandions rien plus ardemment à Dieu, que de trouver quelque moyen de continuer nostre route. Nous primes ensuite la liberté de luy demander son nom & sa Patrie, à quoy il répondit qu'il s'appeloit Jean Jans Wettevrée, natif de Riip en Holande, d'où il estoit parti volontaire en 1626. dans le Vaisseau nommé Holandia; & qu'en 1627. allant au Japon dans la Fregate Ouderkeres le vent les avoit jettez sur la coste de Corée. Qu'ayant besoin de prendre de l'eau, & qu'estant du nombre de ceux qui estoient commandez pour aller à terre, charger l'Esquif de provisions, il avoit esté pris luy troisiéme par les Habitans du lieu. Qu'il y avoit dix-sept ou dix-huit ans

Le Riip est un grand Village dans la North-Holande.



que ses deux camarades estoient morts à la guerre, lors que les Tartares envahirent la Corée. Que l'un d'eux qui estoit de son mesme lieu se nommoit Thierry Gerards & l'autre Jean Pieterz d'Amstredam : Et comme nous luy eufmes demandé où il demeueroit pour lors , & par quelle aventure il se trouvoit dans cette Isle, il nous apprit qu'il demeueroit dans la Capitale du Royaume de Corée, d'où le Roy l'avoit dépeché, pour sçavoir quelles gens nous estions, & qui nous avoit amené sur ses terres. Il ajouta que pendant son long séjour en Corée, il avoit souvent demandé congé au Roy, de pouvoir passer au Japon, sans avoir jamais pu obtenir d'autre réponse, sinon, qu'il ne falloit point s'y attendre à moins que d'avoir des



aisles & de voler jusques-là. Que la coustume de cette Cour estoit de retenir tous les estrangers qui se trouvoient dans leur pais, mais du reste qu'on ne leur laissoit manquer de rien, leur fournissant des vivres & des habits, pendant toute leur vie. La seule cōsolation donc qu'il nous donna, fut qu'on nous traiteroit, comme on l'avoit traité, en cas qu'on nous menast devant le Roy. Au reste la joye que nous eusmes d'avoir trouvé un si bon Trucheman dissipa toute nostre tristesse, & nous fit oublier tous nos maux. Aussi y avoit-il sujet d'estre surpris, & mesme de s'étonner, de voir qu'un homme de cinquante huit ans, comme estoit celuy-cy, eut tellement oublié sa langue maternelle que nous eusmes au commencement bien



30 *Relation du Naufrage*  
de la peine à l'entendre ; il est  
vray aussi qu'il ne luy fallut  
qu'un mois pour s'y remettre.  
Le Gouverneur apres avoir  
fait écrire en bonne forme tou-  
tes nos depositions, les envoya  
à la Cour, & nous dit de pren-  
dre courage, & que nous aurions  
réponse dans peu de temps :  
Cependant il nous faisoit tous  
les jours de nouvelles faveurs,  
jusques-là qu'il permit à *Wet-*  
*tevrée*, & aux Officiers qui é-  
toient venus avec luy de nous  
visiter à toute heure, & de l'in-  
former de nos besoins.

De-  
cem-  
bre.

Au commencement de De-  
cembre il vint un nouveau  
Gouverneur, les trois ans de  
nostre bien-faicteur estans ex-  
pirez ; nous en fûmes fort af-  
fligez, ne doutant point que  
ce changement ne produisit  
pour nous quelque chose de



fâcheux. Il seroit difficile d'exprimer, tous les témoignages de bonté & d'amitié qu'il nous fit à son départ, jusques-là que nous voyant malvestus pour nôtre hyver, il nous fit faire à chacun deux paires de Souliers, une Casaque bien doublée & des chausses de peau. Outre cela il nous traita splendidement, & nous témoigna qu'il estoit mary de n'avoir pû nous faire passer au Japon, ou de nous enmener avec luy en terre ferme. Il ajoûta à cela, que nous ne devions pas nous attrister de son départ, puis qu'estant à la Cour, il feroit tout ce qu'il pourroit pour nostre liberté, ou pour nous y attirer. Il nous rendit les livres que nous avions sauvez avec quelques autres petites hardes, accompagnant



cela d'une bouteille d'huile precieuse, dont il nous fit present, & dont nous pouvions avoir besoin dans la suite : Le nouveau Gouverneur com. mença par reduire nostre pitance au Ris, au sel & à l'eau. On s'en pleignit au vieux Gouverneur, qu'un vent contraire retenoit dans l'Isle, mais il nous fit répondre, que son temps estant expiré, il ne luy estoit plus permis de nous entendre ; qu'il en écriroit pourtant à son Successeur, & en effet tant qu'il fut dans l'Isle, on nous donna, quoy que petitement de quoy suspendre nos plaintes.

Jan-  
vier  
1654.

Après le départ de ce bon Seigneur, qui fut au commencement de Janvier de l'année 1654. on nous traitta bien plus mal qu'on n'avoit point encore



fait; on nous donnoit de l'orge pour du Ris, & de la farine d'orge, au lieu de farine de froment. Que si l'envie nous prenoit de manger quelque autre chose, il falloit vendre nostre orge, & nous passer aux douze onces de farine. Cette dureté fut cause que nous songeâmes à faire un meilleur usage que nous n'avions fait jusques alors, de la liberté que nous avions de nous promener six à la fois. Nous estions conviez à prendre l'effort, par le Prin-temps qui aprochoit; voyant d'un autre costé que les Ordres du Roy ne venoient point, & que nous estions au hazard de finir dans cette Isle le reste de nos jours dans une rude captivité. Apres avoir donc long-temps deliberé tous ensemble, aux moyens de nous emparer d'une Barque pendant une nuit ob-



Avril.

scure, nous resolumes six d'entre nous d'executer cette entreprise sur la fin du mois d'Avril. Mais par malheur un de la troupe estant monté sur la muraille, pour découvrir le Vaisseau, donc nous devions nous saisir, il fut aperceu & senty de quelques chiens, qui redoublant leurs cris, obligerent les Gardes à veiller avec plus de soin, ce qui nous fit manquer une belle occasion de nous sauver.

May.

Au commencement du mois de May, nostre Maistre Pilote avec cinq autres, dont trois sont encore en vie, estant sortis à leur tour, remarqua en se promenant, qu'il y avoit, dans un petit hameau proche de la ville, une Barque bien equipée que personne ne gardoit. Il envo ye aussi tost un de la troupe pren-



dre un petit pain & quelques petits bouts de planche. Avec cela, apres avoir fait boire un traict d'eau à chacun de ses gens, il s'embarque sans se mettre en peine d'aucune autre chose. Pendant qu'ils tâchent de tirer la Barque au delà d'un petit banc voisin : Quelques Habitans découvrirent leur dessein, & le premier qui s'en aperceut, sortant de chez luy avec un mousquet s'avance dans l'eau pour les obliger à retourner: Mais cela ne les empêcha pas de sortir, à la reserve d'un, qui n'ayant pû joindre les autres, fut contraint de revenir à terre; Les cinq autres voulant lever la voile, le Mast & la voile tomberent dans l'eau; ils retirent promptement l'un & l'autre, & rajustant le tout avec bien de la



36 *Relation du Naufrage*

peine, comme ils voulurent lever une seconde fois la voile le bout du Mast se rompit, & fut hors d'estat d'estre racommodé. Tous ces retardemens, donnerent le loisir aux habitans de se jeter dans une autre Barque, & il leur fut aisé de les attraper, car les nostres n'avoient rien pour s'éloigner. Comme ils vinrent à se joindre nos gens sautent aussi tost avec legereté dans leur bord, esperant de s'en rendre Maistres, mal-gré les armes de leurs ennemis. Mais ayant trouvé que cette derniere Barque estoit pleine d'eau & hors d'estat de servir, il relâcherent tous ensemble. Apres avoir pris terre, on les mena au Gouverneur, qui leur fit attacher la main à un gros billot, par le moyen d'une grosse chaîne, & lors



qu'on les eut fait coucher par terre, & qu'on nous eût tous amenez en leur presence, bien liez & garottez : On leur demanda s'ils avoient fait cette action à nostre insceu, ou si nous en avions esté informez, & comme ils soustinrent constamment que nous n'en avions rien sceu, on les interrogea par le moyen de *Wettevrée*, pour sçavoir qu'elle estoit leur dessein, & comme ils eurent répondu que c'estoit d'aller au Japon. Comment ajoûta le Gouverneur avez-vous osé entreprendre ce trajet avec une si petite Barque sans pain & sans eau ; Ils repliquerent qu'il avoient mieux aime s'exposer une bonne fois à la mort, que de mourir à tous moments. Nous fûmes deliez aussi-tost, mais pour les six mal'heureux,



ils receurent sur les fesses découvertes chacun vingt cinq coups d'un baston long d'une brassée large de quatre doigts & espais d'un pouce, plat du costé qui frape & rond de l'autre. Ces coups furent si violents, que les patients furent contraints de garder un mois le lit, du reste nous fûmes privez entierement de la liberté de sortir, & gardez fort exactement de jour & de nuit.

Sur la fin du mois de May, on receut ordre de nous mener à la Cour, sans pouvoir conjecturer, si nous devions nous en réjoüyr, ou nous en affliger. Six ou sept jours apres on nous mit dans quatre Barques avec les fers aux pieds, & une main attachée à un billot, pour nous empêcher de nous jeter dans l'eau. En



effet sans cette precaution, cela se feroit pû faire aisément les Soldats estant tous malades de l'agitation du Vaisseau. Apres avoir resisté deux jours à un vent contraire, nous relachâmes, & nous ostant nos fers, on nous remit dans nostre ancienne prison, de l'Isle de Quelpaerts. Cette Isle que les Habitans nomment Sehesure, est éloignée de la coste de Corée de douze ou treize lieuës du costé de midy, & peut en avoir quatorze ou quinze de tour. Elle à une baye au Nord, ou se retirent diverses Barques d'où elles partent pour la terre ferme, mais dont l'abord est tres-dangereux à ceux qui ne la connoissent pas, à cause de quantité d'Ecceüils cachez, & qu'il n'y à qu'un seul endroit où l'on puisse



40 *Relation du Naufrage*  
moüiller, & estre à l'abry, car  
par tout ailleurs, on est sou-  
vent forcé de donner à la cô-  
te du Japon. Toute cette Isle  
est presque bordée de roches,  
mais du reste tres-abondante en  
Chevaux & en troupeaux, qui  
payent de grands droits au Roy.  
Si bien que les Habitans mal-  
gré la quantité de leurs harats  
& de leurs Vaches, ne laissent  
pas d'estre fort pauvres, & mé-  
prisez de ceux qui demeurent  
en terre ferme. Il ya dans cet-  
te Isle une fort haute monta-  
gne couverte d'arbres, & quan-  
tité de plus petites qui sont  
découvertes, qui renferment  
beaucoup de vallons fort abon-  
dants en Ris.

Les quatre ou cinquième jours  
d'apres, le vent changea & on  
nous embarqua de grand ma-  
tin, avec les mesmes precau-  
tions



*d'un Vaisseau Holandois.* 41

tions que la premiere fois. Sur le soir nous approchâmes fort de la terre ferme, & apres avoir passé la nuit à la rade, nous prîmes terre le lendemain, où on nous osta nos chaînes, mais on redoubla nos Gardes.

Le jour suivant on nous amena des Chevaux de fort bonne heure, pour aller à la Ville d'Heynam, & comme nous avions esté sur mer separez les uns des autres, & que nous avions débarqué en divers lieux, nous fûmes fort aises de nous retrouver tous ensemble à ce premier giste. Le lendemain apres avoir repû assez legèrement, nous arrivâmes à la Ville de Jeham, où Paul Jean Cools de Piermerende nostre Canonier mourut, qui n'avoit point eu de santé depuis nostre Naufrage. Le jour ve-

D



42 *Relation du Naufrage*

nu le Gouverneur de la Ville le fit enterrer , puis estans montez à cheval nous arrivâmes le soir à la Ville de Nadioo ; le lendemain nous couchâmes à Sanfiangh , delà à la Ville de Tongap , apres avoir traversé une haute montagne , où l'on void à l'endroit le plus élevé le fort de Ilpam-Sanfiang qui est tres-grand. Nous fûmes delà à la Ville de Teyn , & le jour suivant on nous fit repaistre à la petite Ville de Kunige , & arrivâmes sur le soir à la grande Ville de Chentio , où le Roy tenoit autrefois sa Cour , & où reside presentement le Gouverneur de la Province de Thlilado. C'est une Ville tres-marchande & tres- celebre dans le país , quoy qu'elle soit éloignée d'une journée de la mer. Nous fûmes coucher de,



là à la Ville de Jefan, qui est la dernière de la Province de Thillado, puis à la Villette de Gunün, delà à Jenfan, & enfin à Confio, où reside le Gouverneur de la Province de Tiongsiando. Le lendemain nous passâmes une grande Riviere & entrâmes dans la Province de Sengado, où est Sior, la Capitale du Royaume. Apres avoir couché divers jours de suite en differents lieux, nous traversâmes une Riviere large comme la Meuse est devãt Dordrecht, & à une lieuë au delà se void la ville de Sior, où le Roy tient sa Cour. Nous contâmes soixante & quinze lieuës de chemin depuis l'endroit où nous débarquâmes, jusques-là, allant toujours au Nord, biaisant un peu vers le couchant. Quand nous fûmes dans la Ville, on nous mena



tous ensemble dans une maison, où on nous laissa deux ou trois jours, après quoy on nous mit dans de petites loges, trois à trois, & quatre à quatre, chez des Chinois qui sont establis-là. Ensuite on nous mena tous en corps devant le Roy, qui nous fit des questions sur toutes choses par l'entremise de **W**ettevrée, comme nous luy eusmes répondu le mieux qu'il nous fut possible, nous representâmes à Sa Majesté que la tempeste nous ayant privé de nostre Navire, nous le supplions de nous renvoyer au Japon, afin de pouvoir par le moyen des Holandois qui sont là, retourner un jour en nostre Patrie, pour jouïr du plaisir de revoir nos femmes, nos enfans & nos amis. Le Roy nous fit dire que ce n'estoit pas la Coûtume de



Corée, de laisser sortir des  
Estrangers du Royaume: Qu'il  
nous falloit refoudre de finir  
nos jours dans ses Estats, &  
qu'il nous feroit donner ce  
qui nous seroit necessaire. En-  
suite il nous commanda de  
faire en sa presence, les choses  
que nous scävions le mieux,  
comme de chanter, de dancier  
& de sauter à nôtre mode, puis il  
nous fit donner à manger assez  
bien à leur maniere, & distribuër  
aussi à chacun deux pieces de toi-  
le pour nous habiller à leur mo-  
de. Nous fûmes tous mandez le  
lendemain devant le General  
de la milice, qui nous fit dire  
par Wettevrée que le Roy  
nous mettoit dans ses Gardes  
du Corps, & qu'en cette qua-  
lité on nous distribueroit soi-  
xante & dix Cattys de Ris tous  
les mois. On nous donna cha-



cun un papier, qui contenoit nostre nom, nostre âge, nostre Patrie, qu'elle avoit esté nostre Profession, & nostre employ present, le tout en lettres coupées à leur mode, scellée du grand Sceau du Roy, & de celui du General, qui n'est qu'une empreinte d'un fer chaud. Cette commission fut accompagnée d'un mousquet, de poudre & de plomb, avec ordre de faire une salve le premier jour & le quatrième de chaque mois devant le General; d'estre prests à toute heure pour aller en campagne avec luy, soit pour accompagner le Roy, ou pour quelque autre sujet. Pendant le Prin-temps & l'Autonne, ce General fait faire reveüe à ses troupes trois fois le mois, & les Soldats outre cela font autant de fois, exercice



en particulier. Un certain Chinois, & Wettevée furent proposez pour nous commander, le premier comme Sergent & l'autre pour avoir inspection sur nous, & pour nous instruire des coutumes & façons de faire des Corefiens. La plus part des Grans amoureux de la nouveauté, nous invitoient à manger chez eux, pour nous faire faire exercice à nostre maniere, & pour nous faire tirer des armes & dancier. Sur tout leurs femmes & leurs enfans avoient grande envie de nous voir, parce que le menu peuple de l'Isle de Quelpaerts avoit fait courir le bruit que nous estions monstueux, & que lors que nous buvions nous estions obligez de retrousser nostre nez derriere l'oreille. Ces contes ridicules, furent



cause que les honnestes gens de Sior, paroissoient fort estonnez de nous voir inieux faits que les hommes de leur pais, Ils admiroient sur tout la blancheur de nostre teint, & se pressoient tellement pour nous voir, que nous avions peine au commencement de fendre la presse dans les ruës, & on ne nous laissoit point en repos dans la maison, tant la curiosité estoit grande. Le General à la fin y mit ordre, deffendant à qui que ce soit de nous approcher sans sa permission, d'autant plus que les Esclaves des Grans prenoient la liberté de nous venir tirer de nos chambres, pour se railler & se divertir de nous.

Aoust. Au mois d'Aoust le Tartare vint demander le Tribut ordinaire, ce qui obligea le Roy, à nous  
nous



*d'un Vaisseau Holandois.* 49.

nous envoyer tous dans un grand Fort, pour y estre gardez pendant tout le temps que cet Ambassadeur seroit dans le pais. Cette Place est à six ou sept lieuës de Sior, bastie sur une montagne nommée Numma Sanfiang, il faut trois heures pour monter jusques en haut, du reste elle est si forte, que le Roy s'y retire en temps de guerre, & la pluspart des Grands du Royaume y demeurent. Il y a toujourns là des provisions pour trois ans, & pour beaucoup de monde, nous y fûmes jusqu'au commencement de Septembre que le Tartare se retira.

Sur la fin du mois de No-  
vembre, il gela si fort, que la  
Riviere, qui est à une lieuë de  
la Capitale, comme je l'ay dit,  
fut prise, & on voyoit passer

No-  
vem-  
bre.

E



De-  
cem-  
bre.

dessus jusqu'à trois cens chevaux chargez. Le General ayant pitié du froid que nous endurions, en informa le Roy, qui commanda de nous distribuer des peaux, sauvées de nôtre Naufrage, dont la plupart estoient pourries, nous permettant d'en vendre pour acheter dequoy nous vestir chaudement. De l'argent qui en revint, deux ou trois resolverent d'employer leur part à l'acquisition d'une petite cabane, aimant mieux souffrir du froid, que d'estre eternellement tourmentez par leurs hostes, qui ne se lassoient point de nous envoyer chercher du bois dans des montagnes éloignées de deux & trois lieuës. Ce travail estoit insupportable, à cause du froid, & que les chemins estoient rudes & fâcheux.



*d'un Vaisseau Holandois.* 51

La maisonnette qu'ils acheterent leur revint à neuf ou dix écus, & pour les autres s'estant vêtus, le moins mal qu'ils purent, ils passerent ainsi l'Hyver.

Le Tartare estant revenu au mois de Mars, on nous defendit, comme auparavant sans des peines tres-expresses; de ne point sortir de nos maisons. Le jour qu'il partit pour s'en retourner, Henry Jans d'Amsterdam Maître Pilote, & Henry Jans Bos de Harlem Canonier, sous pretexte d'aller chercher du bois, resolurent d'aller attendre cet Ambassadeur sur son chemin. Lors qu'ils le virent paroistre à la teste de plusieurs gros de Cavallerie & d'Infanterie qui l'accompagnoient, ils prennent les resnes de son cheval d'une main,

1655.  
Mars,



52 *Relation du Naufrage*  
& de l'autre détournant leurs habits de Corée, ils luy montrèrent qu'ils estoient vestus à la Holandoise. Cela causa d'abord un grand trouble par la multitude ; & le Tartare leur demanda fort qui ils estoient, mais ils ne purent jamais luy faire entendre : L'Ambassadeur cependant leur ordonna de suivre, & de se rendre où il alloit coucher. Comme il fut là il s'enquit fort s'il n'y avoit personne qui put expliquer ce qu'on luy disoit, & comme on luy eut parlé de **Wettevrée**, il luy manda de le venir trouver en diligence. Ce Trucheman en ayant donné avis au Roy ; On tint un Conseil où il fut resolu, qu'on feroit un present à l'Ambassadeur, pour estoufer l'affaire en sorte qu'elle ne vint point à la



connoissance du grand Cham. Nos deux pauvres mal-heureux furent donc ramenez à Sior, dans une prison où ils moururent bien-tost apres, sans avoir pû sçavoir si c'estoit de mort naturelle ou violente, pas un de nous n'ayant pû obtenir la permission de les voir. Aussi-tost que cette affaire fut divulguée, on nous fit aller au Conseil de guerre, où on nous demanda si nous avions eu quelque connoissance du dessein de nos Camarades, & quoy que nous pussions soutenir que non, cela ne nous pût garentir d'estre condamnez à recevoir chacun cinquante coups sur les fesses, pour n'avoir pas donné avis du départ de nos Camarades. Cependant nous aurions receu effectivement cette correction, si le Roy ne nous eût fait grace, di-



fant que nous estions de pauvres miserables, que la tempeste, plutôt que l'envie de piller, avoit jetté dans son país. Toute la peine donc qu'il nous imposa, fut de nous renvoyer chez nous, avec deffence d'en sortir jusqu'à nouvel ordre.

Juin.

En Juin qu'on croioit que le Tartare d'eust venir, le General nous manda, & nous fit dire par nostre Trucheman, qu'il y avoit un Vaisseau échoué en l'Isle de Quelpaerts, & que Wettevrée n'estant plus d'âge à faire ces voyages, il falloit que les trois d'entre nous qui entendoient le mieux le Core sien, se disposassent à partir; suivant cette proposition on choisit l'Assistent, Sou-Pilote & un Canonier, qui partirent deux jours après pour apporter des nouvelles de ce Naufrage.



Le Tartare estant arrivé au  
mois d'Aoust, il nous fut def- Aoust.  
fendu sous peine de punition  
corporelle, de ne point sortir  
du logis, que trois jours après  
son départ. La veille de son  
arrivée nous receumes par un  
Exprés des Lettres de nos Ca-  
marades, qui nous apprirent  
qu'on les avoit confinez aux  
extremitez du Royaume du  
costé du midy, où ils estoient  
gardez fort exactement, afin  
que si le grand Cham avoit eu  
le vent de l'affaire de nos deux  
mal-heureux, & qu'il voulut  
avoir les autres, on luy put di-  
re qu'en passant à Quelparts  
ils estoient peris tous trois.  
Le Tartare vint encore à la  
fin de l'année, & nous fufmes  
comme les autresfois, gardez  
dans nos maisons, fort severe-  
ment, par les ordres du Roy.



1656.

Quoy que le Tartare eut déjà envoyé deux fois en Corée, depuis l'entreprise de nos deux Camarades, sans en avoir parlé : neanmoins la plupart des Grands faisoient tous leurs efforts auprès du Roy pour nous perdre. On tint Conseil trois jours pour cela ; mais enfin le Roy, ny son Frere, suivis du General & de quelques autres, ne furent pas absolument de cet avis. Le General opinoit à nous faire combattre l'un après l'autre contre deux Corefiens à la fois, donnant de mesmes armes aux uns & aux autres. Que par ce moyen on se déferoit de nous, sans qu'on put dire que le Roy eut fait mourir de misérables Etrangers. Quelques personnes plus charitables, qui sçavoient qu'on nous tenoit



enfermez, & que nous ne scävions rien de ce qui se passoit, nous firent dire en secret, ce que je viens de dire, surquoy Wettevrée ne disoit autre chose, sinon, que si nous pouvions encore vivre trois jours, nous en viverions bien davantage. Or comme le Frere du Roy qui presidoit à cette assemblée, passoit par nostre quartier pour y aller, & mesme fort proche de nous, cela nous donna le moyen de nous jeter à ses pieds, & d'implorer sa faveur, avec le visage prosterné en terre. Cet objet le toucha tellement de compassion, qu'il travailla depuis avec tant d'efficace pour nous, que nous ne sommes redevables de la vie, qu'au Roy & à luy. Comme cela fit du dépit à beaucoup de gens,



qui pouvoient tenter d'autres moyens de nous perdre, pour détourner leurs mauvaises intentions, & nous empêcher de nous presenter devant les Tartares, on trouva bon de nous releguer en la Province de Thillado, où l'on nous devoit donner de la part du Roy cinquante livres de Ris par mois.

Mars.

Nous partîmes donc en Mars de Sior, sur des Chevaux qu'on nous amena, accompagnez de nos connoissances jusqu'à la Riviere, qui est à une lieuë de la Ville. Ce fut là que nous dismes le dernier adieu à Wettevrée; car depuis ce jour-là nous ne l'avons ny veu, ny oüy parler de luy. Nous repassames dans toutes les mesmes Villes que nous ayons veües en allant à la Cour, de sorte qu'estant venus coucher



à Jeam, nous en partîmes le lendemain matin, nous entrâmes sur le midy dans une grande Ville nommée Diufiang, ou Thillapenig, qui est entièrement commandée par une grande Citadelle qui est tout contre. Le Penigse qui est le premier en l'absence du Gouverneur, fait là sa résidence sous le nom de Colonel de la Province: Ce fut à luy que le Sergent qui nous menoit nous donna avec des Lettres du Roy. Il fut dépeché sur l'heure mesme pour aller querir nos trois Camarades, qu'on avoit éloigné l'année precedente, & qui étoient à douze lieuës delà, dans un fort, où le Vice-Amiral commandoit. On nous logea cependant tous ensemble dans une maison publique, & trois jours après les absens estans



60 *Relation du Naufrage*  
revenus, nous revîmes ensemble les trente-trois malheureux qui restoient du Naufrage.

Avril.

On nous apporta en Avril quelques peaux qui estoient restées à Quelparts, dont nous n'estions éloignez que de dix-huit lieuës, parce qu'elles ne valloient pas la peine de les envoyer à Sior. Nous nous en accommodâmes le moins mal qu'il nous fut possible, & fîmes quelques petites provisions dans nostre nouvelle demeure. La seule chose à quoy nous estions obligez, estoit d'arracher deux fois le mois toute l'herbe de la Place qui estoit devant le Chasteau, & de la tenir nette.

1657.

Cette année nostre Gouverneur estant accusé de quelque malversation fut obligé d'aller à la Cour pour se justifier, où on



*d'un Vaisseau Holandois.* 61

dit qu'il fut au hazard de perdre la vie. Mais comme le peuple l'aimoit fort, & que les Grands le favorisoient à cause de son extraction, qui est des plus Illustres du Royaume, il en sortit si bien, qu'on luy augmenta ses dignitez. Il nous fut fort bon, aussi bien qu'aux Habitans du país. Il nous vint en Fevrier un Gouverneur fort Fevrier diferent de l'autre, car outre qu'il nous surchargea de travail, il nous voulu forcer à aller chercher à trois lieuës delà dans les montagnes, le bois que son Predecesseur nous faisoit donner gratuitement. Mais Dieu mercy, une Apoplexie nous en delivra dans le mois de Septembre, dont personne ne fut affligé, tant chacun estoit mal satisfait de luy.

En Novembre il nous vint un No:  
vem-  
bre.



62 *Relation du Naufrage*

nouveau Gouverneur, qui se soucioit si peu de nous, que lors que nous luy demandions des habits ou quelque autre chose, il répondoit que le Roy ne luy avoit donné aucun ordre la dessus. Qu'il n'estoit tenu de nous fournir que le Ris de nôtre pension, & que pour les autres necessitez c'estoit à nous à y pourvoir, comme nous le jugerions à propos. Nos habits cependant estant usez à force de porter du bois, & le froid commençant à nous incommoder, nous resolûmes, n'estant pas honteux parmy ces peuples, de demander l'aumône, de profiter de la curiosité qu'ils avoient de sçavoir de nous mille choses. Pour amasser donc de quoy nous vestir, & n'estre plus obligez à courir une demie lieuë pour avoir une poignée de sel,



nous presentâmes Requête au Gouverneur pour obtenir de luy la permission de mandier, exposants qu'il ne nous estoit plus possible de gagner nostre vie à porter du bois, à cause que nous estions nuds, & qu'il ne nous pouvoit revenir de tout ce travail qu'un peu de Sel & de Ris : Qu'on le suplioit donc de souffrir que nous allassions dehors tour à tour; Ce qu'il nous accorda, & de nostre part, nous sceusmes si bien user de cette grace, qu'en peu de temps nous fûmes remparez contre le froid.

Au commencement de cette 1658. année le Gouverneur fut rappellé, & celuy qui luy succeda ne manqua pas de nous causer de nouvelles traverses, il nous defendit de fortir, & nous dit que si nous voulions travailler



64 *Relation du Naufrage*

pour luy, il nous feroit donner à chacun trois pieces de toiles de Coton. Mais apres avoir bien resvé sur ces offres, qui ne pouvoient pas nous mettre à couvert des autres necessitez, sur tout dans une année mauvaise comme celle-là, & que nous userions plus d'habits à son service qu'il ne nous en donneroit. Nous luy representâmes fort respectueusement qu'il ne devoit point exiger cela de nous, surquoy il arriva un accident, qu'il l'obligea à donner les mains à nos demandes. Ces gens craignent tellement les fievres chaudes, que la seule pensée leur fait peur, & comme quelques-uns de nous en estoient affligez, il consentit à nous laisser mandier par troupes, pourveu qu'on ne fut pas absent plus de quinze jours



*d'un Vaisseau Holandois.* 65  
jours ou trois semaines, & qu'on  
n'allast ny du costé de la Cour,  
ny du Japon. Pour la moitié  
qui restoit au logis, il les char-  
gea d'avoir soin des malades, &  
d'arracher l'herbe de la place.

Pendant le mois d'Avril de 1659.  
cette année le Roy mourut,  
& avec la permission de Grand  
Cham, son Fils luy succeda.  
Cela ne nous empêcha pas de  
continuër nostre métier, & sur  
tout chez les Moynes, qui sont  
tres-charitables, & tres recon-  
noissants du plaisir que nous  
leur donnions en leur racon-  
tants nos aventures, & leurs  
parlants des coûtumes des au-  
tres pais. Ils se plaisoient tel-  
lement à nous entendre, qu'il  
ne tenoit pas à eux qu'on ne  
passast les jours & les nuits dans  
ces entretiens.

Le Gouverneur qui vint après 1660.



66 *Relation du Naufrage*

celuy-cy, nous fut si favorable, qu'il disoit souvent que s'il ne tenoit qu'à luy, il nous renvoyeroit en nostre pais, où du moins en quelque lieu où il y eut de nos gens. Nous obtinmes de luy la confirmation de sortir sans aucune restriction. Cette année fut si seche qu'elle causa une grande disette de grains & de toutes sortes de denrées. L'année suivante fut encore plus déplorable, & la pluspart du monde mourut de faim, & les chemins estoient pleins de voleurs. Le Roy leur fit une cruelle guerre, & empêcha par ce moyen beaucoup de meutres & de brigandages. Il ordonna aussi d'enterrer les corps morts qu'on trouvoit à la campagne sans sepulture. Les glands, les pommes de Pein & les racines des champs, fai-

1661.



soient toute la nourriture du peuple, la famine fut si grande qu'il y eut des Villages pillés, & des magazins du Roy forcez impunement, parce que ce desordre se commettoit par les Esclaves des Grands, & que cette calamité dura deux années de suite. On s'en ressentit mesme encore un peu l'année suivante; car où le menu peuple n'avoit rien semé, il ne recueillit rien, toutefois cela fut réparé par l'abondante recolte qui se fit en d'autres lieux qui estoient arrosez par des Rivieres, ou qui estoient voisins des marais, sans quoy le pais eut esté absolument détruit. Le lieu où nous estions ne pouvant plus fournir à nôtre entretien, le Gouverneur en écrivit à l'Intendant de la Province, il luy fit réponse.



68. *Relation du Naufrage*

que le Roy nous ayant assigné  
là nostre subsistance, il ne  
pouvoit pas nous transferer  
ailleurs sans un ordre de sa  
Majesté. Sur la fin de Fevrier,  
le Gouverneur suivant les or-  
dres de la Cour, nous dispersa  
en trois Villes, il en envoya  
douze à Sayfiano, cinq à Siun-  
chien, & autant à Namman;  
car nous n'estions plus alors  
que vingt deux en tout. Cette  
separation nous affligea au der-  
nier point, à cause de la con-  
solation que ce nous estoit d'é-  
tre tous ensemble en un lieu  
où nous estions assez bien, &  
où nous avions d'assez bonnes  
provisions, & qu'il y avoit su-  
jet d'aprehender qu'on ne nous  
envoyast en un lieu qui se res-  
sentit encore de la famine.  
Mais cette affliction se changea  
en joye, car ce changement



donna lieu à nostre retraite  
comme je le diray dans la suite.  
Au commencement donc du  
mois de Mars, apres avoir pris  
congé de nostre Gouverneur,  
& l'avoir bien remercié de tou-  
tes ses bontez, nous partîmes  
delà à pié, mettant les malades  
& ce que nous avions de ba-  
gage sur les chevaux qu'on nous  
donna. Ceux qui alloient à  
Sayfiano & à Siunfchien pri-  
rent nostre mesme route, &  
couchâmes tous dans une mes-  
me Ville le premier soir, & le  
lendemain: Mais le troisiéme  
jour nous entrâmes dans Siunf-  
chien, où nous laissâmes cinq  
de nos Camarades. Nous pas-  
sâmes la nuit suivante dans une  
maison à la campagne, & en  
estant partis de grand matin,  
nous arrivâmes sur les neuf  
heures à Sayfiang, où ceux qui



nous avoient conduit, nous mirent entre les mains du Gouverneur ou Amiral de la Province de Tillado, qui fait là sa résidence. Il ordonna aussi-tost de nous loger & de nous donner les meubles qui nous estoient nécessaires, & nostre entretien sur le pié que nous en avions jouïy jusqu'alors. Ce Seigneur nous parut un tresbon & tres-honneste homme. Deux jours apres nostre arrivée il s'en retourna à la Cour, & trois jours apres son départ, il envint un autre pour luy succeder, qui fut proprement nostre fleau. Car il ne nous permettoit pas de nous éloigner de luy, & souffroit que nous fusions exposez à toutes les rigueurs de l'Esté & de l'Hyver. La plus grande grace qu'il nous accordoit, estoit d'aller cou-



per du bois qui fut propre à faire des fleches à ses gens, dont tout l'exercice est de tirer incessamment de l'arc. Les Grands se picquant entre eux à qui aura les meilleurs Tireurs. Il nous obligeoit encore à beaucoup d'autres choses fâcheuses, mais Dieu nous en vengea. L'hyver approchant, & la Ville où nous estions qui se sentoient encore de la misere de l'année passée, ne nous ayant pas secouru des choses necessaires pour nous garentir du froid. Nous representâmes au Gouverneur le bon estat où estoient nos Camarades dans les autres Villes, & le suppliâmes de trouver bon que nous pussions aller chercher dequoy nous remparer contre le froid. Il nous accorda la permission de nous absenter pour trois jours, à con-



dition que la moitié demeure-  
roit en faction auprès de luy,  
pendant que l'autre moitié se-  
roit dehors. Cette permission  
nous fut fort avantageuse, par-  
ce que les Grands, qui nous  
plaignoient, favorisoient nos  
courses, & on souffroit que  
nous fussions quelquesfois un  
mois dehors. Nous raportions  
cependant tout en commun a-  
vec ceux qui demeuroient dans  
la Ville. Cela continua jusqu'au  
départ du Gouverneur, à qui le  
Roy manda de se rendre à la  
Cour. En y arrivant il le declara  
General de ses armée, Charge  
qui est toujours occupée par la  
seconde personne du Royaume.  
Celuy qui vint en sa place nous  
exempta de toutes charges, &  
ordonna que nous serions trait-  
tez aussi favorablement que nos  
Camarades, qui étoient dans les  
deux.



deux autres Villes. Nous n'é-  
tions donc plus obligez qu'à  
faire monstre deux fois le mois,  
à garder nostre maison tour à  
tour, & à demander congé  
quand nous voulions sortir, ou  
du moins d'en avertir le Se-  
cretaire, afin qu'en cas de be-  
soin, on sçeut où on nous  
pourroit trouver. Nous remer-  
ciâmes bien Dieu de nous a-  
voir delivré d'un si méchant  
homme, & de nous en avoir  
envoyé un si bon. Celuy-cy,  
outre les graces dont je viens  
de parler, nous regaloit sou-  
vent, & fort obligeamment,  
pleignant nostre disgrâce &  
nous demandant pourquoy  
estant le long d'une coste de  
mer, nous ne tentions pas de  
passer le trajet qui nous sepa-  
roit du Japon. Nous luy répon-  
dions, que nous n'osions rien



74 *Relation du Naufrage*

entreprendre contre les intentions du Roy, d'ailleurs que nous ne scävions pas la route, & que nous n'avions pas de Barque. Il repliquoit à cela, qu'il y avoit assez de Barques le long de la coste, à quoy on répondoit qu'elles ne nous appartenoient pas, & que manquant son coup, on seroit puni comme Larron & comme Deserteur. Le Gouverneur rioit de nostre scrupule, ne deviant pas que nous ne parlions de la sorte, qu'afin que l'on ne se defiait point de nous, & que nous ne songions jour & nuit qu'à nous emparer d'une Barque, & que ceux qui ne nous vouloient pas de bien avoient empêché jusqu'alors qu'on ne nous en vendist une. Cependant on eut nouvelle que nostre dernier Gouverneur n'avoit pas



*d'un Vaisseau Holandois.* 75

esté en possession plus de six mois de sa nouvelle dignité, lors qu'il fut cité devant le Roy pour répondre de ses mauvaises actions. Il estoit accusé d'avoir fait mourir plusieurs personnes tant du peuple que de la noblesse, pour des sujets fort legers. Il fut condamné à recevoir quatre vingt & dix coups de baston sur les os des jambes, & banni à perpetuité.

Sur la fin de l'année on vid une Comete, & puis on en vid deux mesme temps, la premiere parut au Sud-est environ deux mois, & la seconde au Sud-ouest mais leurs queües estoient opposées. La Cour s'en allarma si fort que le Roy fit redoubler les Gardes dans tous ses Ports & sur ses Vaisseaux. Il fit mesme porter des vivres dans les Places fortes, & quantité du mu-



ditions. Il faisoit faire l'exercice tous les jours à toutes ses troupes tant de Cavallerie que d'Infanterie, & ne s'attendoit à rien moins qu'à une irruption de l'un ou l'autre de ses voisins. Jusques-là qu'il fit defence d'allumer du feu de nuit dans les maisons qui pouvoient estre veuës de la mer. Le Commun mangeoit tout son fait, & ne gardant la pluspart que ce qu'il leur falloit pour subsister petitement avec du Ris, parce que lors que le Tartare vint s'emparer de leur pais, ils avoient veu les mesmes signes au Ciel. Ils se souvenoient aussi qu'avant que les Japonnois leur declarassent la guerre, il leur avoit paru quelque chose de semblable. Partout où nous nous trouvions, on nous demandoit quelles con-



sequences on tiroit en nostre  
païs de ces Cometes. Nous  
leur difions que cela pronosti-  
quoit quelque signalé juge-  
ment de Dieu, & ordinaire-  
ment la Peste, la Guerre ou la  
Famine, & souvent tous les  
trois. Et comme ils l'avoient  
experimenté, ils se confirmoient  
dans nostre sentiment. Nous  
passâmes assez doucement cet-  
te année & la suivante, faisant  
tous nos efforts pour nous ren-  
dre maîtres d'une Barque sans  
pouvoir reüssir. Nous voguions  
quelquesfois avec un petit  
batteau qui nous servoit à  
chercher dequoy vivre le long  
du rivage, & à faire quelques-  
fois le tour de certaines petites  
Isles, pour voir s'il ne se pre-  
senteroit rien qui fut à nostre  
bien-seance, & qui put servir à  
nous sauver. Nos Camarades

1665.



qui estoient dans les deux autres Villes nous venoient voir de temps en temps, & de nostre costé nous leur rendions visites plus où moins, selonqu'il plaisoit à nos Gouverneurs; car il y en avoit de plus indulgens les uns que les autres. Mais nous prenions en patience les plus rudes traitemens, nous paroissant que Dieu nous faisoit une grande faveur de nous donner de la santé & mesme dequoy l'entretenir pendant une si longue captivité. L'année d'après nous perdis-

1666.

mes nostre Protecteur & nostre bon amy, car son temps estant expiré, le Roy l'honora d'une plus belle Charge. Pendant les deux ans de son Gouvernement on ne scauroit croire combien de graces & de faveurs il fit indifferemment à tout le mon-



*d'un Vaisseau Holandois: 79*  
de, aussi estoit il parfaitement  
aimé à la Ville & à la campa-  
gne, & le Roy mesme & les  
Grans faisoient une estime tou-  
te particuliere de son sçavoir  
& de sa conduite. Pendant qu'il  
fut en charge il fit faire de  
grandes reparations, tint les  
costes libres, & maintint &  
augmenta les forces de la ma-  
rine. De toutes lesquelles  
choses le Roy luy sçeut si bou-  
gré qu'il l'éleva aux premieres  
dignitez de la Cour. On fut  
sans Gouverneur les trois jours  
qui suivirent son départ car il  
suffit pour celuy qui quitte  
que son poste soit rempli le troi-  
sième jour par son Successeur  
& on accorde ces trois jours au  
nouveau Gouverneur afin qu'il  
puisse de l'avis de quelque De-  
vin, choisir un moment heureux  
pour entrer en possession de



sa Charge. Lors qu'il fut installé, il ne se contenta pas de nous vouloir traiter dans toute la rigueur que le Gouverneur banni avoit voulu nous faire ressentir, il vouloit encore qu'on pilast perpetuellement du grais. Ce que nous refusames, representant que son Predecesseur ne nous avoit rien prescrit de semblable. Que nos appointemens ne suffisant qu'à peine pour nous nourrir, il estoit juste de nous laisser le temps, qui nous restoit de nos factions, pour amasser dequoy nous vestir, & dequoy subvenir à nos autres necessitez. Que le Roy ne nous avoit pas envoyez pour travailler, & que si cela estoit, il nous seroit plus avantageux de renoncer à ses gages, & de demander qu'on nous envoyast



*d'un Vaisseau Holandois.* 81

au Japon, ou en quelque autre lieu où il y eut de nos gens. Pour toute réponse on nous commanda de nous retirer, avec menace qu'on scauroit bien nous reduire. Mais il en fut bien empêché, car peu de jours après, comme il estoit dans un fort joly Vaisseau le feu qui par mégarde se prit aux poudres, enleva toute la Proüe, & tua cinq hommes. Surquoy il faut remarquer que ces peuples tiennent leurs poudres dans un magazin devant le Mast. Le Gouverneur croyant pouvoir tenir cet accident secret, n'en fit rien scavoir à l'Intendant de la Province, mais il se trompa fort, parce que le feu fut aperceu d'un des Espions que le Roy tient sur ses costes, & mesmes dans le cœur du pais pour scavoir ce qui s'y



passé. Cet Espion dont ayant averty l'Intendant, celuy-cy en écrivit à la Cour, où le Gouverneur fut aussi-tost mandé, & receut par ordre des Juges quatre vingt & dix coups de baston sur les os des jambes, & fut banny a perpetuité.

Juillet. Cela fut cause qu'en Juillet nous eufmes un autre Gouverneur, qui marchant à nostre égard sur les traces du dernier, nous demandoit tous les jours cent brasses de natte, nous luy fismes comprendre que cela estoit impossible, & luy representâmes en substance tout ce que nous avions dit à ses Predecesseurs. Mais il ne s'en émeut pas davantage, nous témoignant que si nous n'estions pas propres à ces fortes d'ouvrages, il scauroit bien trouver à quoy nous occuper, & il



l'eut fait comme il le disoit, s'il ne fut point tombé malades. Nous conclûmes de sa dureté, que nostre misere estoit sans ressource, parce que les nouveaux Officiers imposent bien plûtoft de nouvelles peines, qu'il ne supriment celles qui sont establies. Ainsi on avoit ajouté à nos factions, d'arracher les herbes de la Place de Penigle, & d'aller ensuite choisir & couper du bois propre à faire des Flesches. Ces reflections nous determinerent de profiter de l'indisposition de nostre nouveau Tiran, & à recouvrer à quelque prix que ce fut une Barque, aimant mieux tout risquer, que de gémir plus long-temps dans les fers au milieu des Idolatres, & de souffrir d'eux toutes sortes d'insultes. Pour executer nostre



84 *Relation du Naufrage*  
resolution, nous fûmes d'avis  
de nous servir d'un Corefien  
de nostre voisinage, qui avoit  
grande habitude avec nous, &  
à qui nous avions souvent don-  
né dequoy se deffendre de la  
misere. Nous luy propofâmes  
donc de nous acheter, ou faire  
acheter une Barque sous pre-  
texte d'en avoir besoin pour  
aller mandier du cotton dans  
les Isles voisines, promettant de  
luy en faire bonne part au re-  
tour. Il s'acquitta si bien de  
cette commission, qu'il fit mar-  
ché fort brusquement d'une  
Barque de pescheur, & on luy  
donna aussi-tost de quoy la  
payer, le vendeur s'estant ap-  
perceu que c'estoit pour nous,  
voulut rompre son marché, à  
la persuasion de quelqu'un qui  
luy disoit que c'estoit pour nous  
sauver. Que si cela arrivoit on



le feroit mourir , & en effet cela estoit vray , mais comme on s'offrit à payer le double il consentit , preferant un gain present , à un mal avenir. Lors que ces deux Corefiens se furent retirez nous pourvûmes d'abord la Barque de voiles d'anchre & de cordages , de rames & de tout ce dont nous crûmes avoir besoin, pour partir au premier quartier de la lune, à cause que c'estoit le mois douteux. Nous retinmes deux de nos Camarades , qui par bonne fortune pour eux nous estoient venus voir, & qui ne se firent pas prier. Sçachant aussi que Jean Pierre de Uries , qui estoit un habile Matelot estoit à Siunschien, nous l'envoyâmes prier de venir, avec ordre de luy représenter que tout estoit prest. Le Messager ne l'ayant



86 *Relation du Naufrage*

Sep-  
tembre

pas trouvé dans sa garnison , fut le chercher à Namman qui est à seize lieuës delà , d'où il l'amena , ayant fait plus de cinquante bonnes lieuës de chemin en quatre jours. Le jour & l'heure estant pris, pour partir le quatriéme de Septembre à la Lune couchante , quoy que nos voisins se defiaissent de quelque chose , nous ne laissâmes pas sur le soir après avoir mangé un morceau , de passer par-dessus les murailles de la Ville, pour porter le reste de nos provisions , qui consistoient en Ris avec des pots , de l'eau , & une poisle à frire. Comme la Lune estoit couchée nous ne fûmes veus de personne. La premiere chose que nous fîmes fut de passer dans une Islette qui estoit à la portée du Canon , où nous prîmes de l'eau dou-



ce plein une tonne qui se trouva dans nostre Barque, delà nous passâmes sans faire bruit devant les Vaisseaux de la Ville, & tout contre les Fregates du Roy, avançant le plus qu'il nous estoit possible dans le Canal. Le Calme qui avoit esté grand jusqu'alors, cessa & il s'éleva un vent favorable qui nous convia de mettre à la voile, ce que nous fîmes en invoquant Dieu de bon cœur, & nous abandonnant à sa conduite. Le matin qui estoit le cinquième de Septembre comme nous estions prests de sortir du Canal de l'Isle, un pêcheur nous appela, mais nous ne voulûmes pas répondre dans la crainte que ce ne fut quelque garde avancée des Vaisseaux de guerre qui sont aux environs. Au lever du So-



leil le vent tomba, ce qui nous obligea de baisser nos voiles, & de ramer, pour nous éloigner & nous empêcher d'estre découverts, sur le midy le temps commença à se rafraischir, & sur le soir nous mîmes la voile au vent, prenant nostre route suivant nostre imagination du costé du Sud-est, le soir le vent s'estant fortifié nous franchîmes la pointe de Corée & fûmes hors de toute apprehension d'estre suivis, & comme ce temps dura toute la nuit nous avançâmes fort.

Le matin fixième jour, nous nous trouvâmes fort proches de la premiere Isle du Japon, & le soir, favorisez touûjours du mesmes vent, nous vinsmes sans le sçavoir devant l'Isle de Tirando, où nous n'osâmes pas aborder, parce que pas un de  
nous



nous n'avoit esté au Japon, & que la rade nous estoit inconnüe. De plus les Corefiens nous avoient souvent asseuré, qu'il n'y avoit point d'Isles à côtoyer pour aller à Nanquesaki. Nous passames donc outre pour gagner le haut d'une Isle plus avancée, qui d'abord nous paroissoit fort petite & fort proche, & en effet nous la passâmes la nuit.

Le septième jour nous continuâmes nostre route avec un vent froid & par un temps assez inconstant, le long de quantité d'Isles qui nous sembloient sans nombre & comme nous estions prevenus qu'il n'y avoit point d'Isles à passer, nous tâchions de gagner le dessus. Le soir nous pensâmes toucher à une Islette & nous y eussions passé la nuit sur le



90 *Relation du Naufrage*  
fer, à cause que le Ciel sem-  
bloit fort orageux, mais  
nous découvristes une si gran-  
de quantité de feux dans tous  
les environs, que nous resolûmes  
de demeurer à la voile, ayant  
le vent arriere, mais assez froid.

Le matin du huitième jour  
nous nous trouvâmes au mes-  
me endroit d'où nous estions  
partis le soir, ce que nous at-  
tribuons à la force de quelques  
courants. Surquoy nous reso-  
lûmes de regagner la haute  
mer, mais à peine eufmes nous  
fait deux lieuës qu'il s'éleva  
un vent contraire si violent,  
qu'il nous reduisit d'abord à  
la necessité de chercher terre,  
& comme il augmentoit de  
moment à autre, ayant tra-  
versé une baye sur le midy  
nous y jettâmes l'anchre, sans  
sçavoir en quel país nous



estions. Pendant que nous cuisions quelque petite chose pour manger, les Habitans passoient & repassoient auprès de nous sans nous rien dire & sans s'arrêter. Sur le soir le temps s'étant un peu radoucy nous vîmes venir une Barque, qui portoit six hommes qui avoient chacun deux couteaux à la ceinture, ils passerent en ramant assez proches de nous, & mirent à terre un homme vis-à-vis du lieu où nous estions. Cela nous fit lever l'ancre & mettre promptement à la voile, nous servant aussi de nos rames pour sortir de cette baye le plus viste qu'il nous seroit possible & regagner la haute mer. Mais cette Barque nous en empêcha, car s'estant mise à nos rrouffes, elle nous attrapa bientôt. Il est vray, que si nous



eussions voulu nous servir de nos longs bastons de Bambucs, il nous eust esté aisé de l'empêcher de nous joindre, mais voyant partir du rivage diverses autres Barques, pleines de Gens, qui selon la description qu'on nous en avoit faite, devoient estre des Japonnois, nous cessames de nous allarmer. Comme ils crioient & nous demandoient par signes où nous voulions aller, nous arborâmes la Pavillon des armes d'Orange, que nous avions préparé pour cela, criant Holande Nanquesaki. Surquoy ils nous firent signe de caler la voile, & de prendre terre, ce que nous fismes aussi-tost. Ils firent passer ensuite un de nos gens dans leur Barque, & rangerent le reste devant une de leurs pagodes.



Après avoir anchré & avoir mis des Barques en garde autour de la nostre, ils prirent encore un de nos hommes qu'ils mirent avec l'autre, leur faisant diverses questions sans se pouvoir entendre. Nostre venuë allarma toute la coste, & on ne voyoit pas un homme qui ne fut armé de deux épées, mais ce qui nous rassouroit, c'est qu'ils s'efforçoient de nous monstrier Nanquesaki, & sembloient nous vouloir dire qu'il y avoit-là de nos gens. La nuit une grande Barque qui portoit la troisiéme personne de l'Isle de Gotto vint nous aborder. Ce Seigneur voyant que nous estions Holandois, nous fit comprendre par des signes que nous avions cinq Vaisseaux à Nanquesaki, où il



94 *Relation du Naufrage*  
esperoit de se rendre avec nous  
dans quatre ou cinq jours si  
nous en avions envie. Il nous  
fit entendre que nous estions  
dans l'Isle de Gotte qui obeit  
au Czar, mais pour satisfaire à  
l'envie qu'il avoit de sçavoir  
d'où nous venions, nous euf-  
mes bien de la peine à luy  
faire comprendre que nous ve-  
nions de Corée, & qu'il y a-  
voit treize ans passez que nous  
avons fait Naufrage dans une  
Isle dependante de ce Royau-  
me là. Que nous ne souhaitions  
rien tant presentement que  
d'arriver à Nanquesaky auprès  
des gens de nostre pais. Que  
pour satisfaire à cette passion  
nous nous estions exposez dans  
une méchante Barque, sur une  
mer qui nous estiot inconnuë,  
où nous avons fait quarante  
lieuës sans boussole pour abor-



der au Japon, sans nous soucier de tout ce que les Coreiens nous avoient dit pour nous persuader que les Japonois faisoient mourir cruellement tous les Estrangers qui abordoient en leur país.

Nous passâmes les trois jours suivans au mesme lieu bien gardez dans nostre Barque, où on nous à portoit de l'eau, du bois, de la viande, & pour nous garentir de la pluye qui tomba pendant tout ce temps. là en abondance on nous donna une natte.

Le douzième jour on nous pourveut des vivres necessaires pour aller à Nanquesaky, & le soir mesme nous mouillâmes de l'autre costé de l'Isle où nous passames la nuit.

Le treizième jour le Seigneur dont nous avons parlé leva



L'anchre accompagné de deux grandes Barques & de deux petites, il estoit chargé de lettres pour le Czar & de quelques hardes. Nos deux Camarades estoient dans l'une de ces grandes Barques, & nous ne les réjoignismes qu'à Nanquefaki. Sur le soir nous vismes la baye de cette Ville, & sur le minuit nous mouillâmes devant; & nous vismes là nos cinq Vaisseaux. Plusieurs Habitans de Gotte, & mesme des Grans, nous firent des presens & de grandes amitez, sans vouloir rien prendre de nous.

Le quatorzième jours on nous mena tous à terre, où les Truchemens de la compagnie nous receurent, lors qu'ils eurent écrit toute les réponses que nous fismes à leurs diverses questions, on nous mena chez le Gouverneur,



*d'un Vaisseau Holandois.* 97

verneur , & on nous presenta à luy sur le midy. Apres que nous eusmes satisfait à sa curiosité , il loüa fort nostre action , d'avoir surmonté tant de difficultez & de dangers pour recouvrer nostre liberté. Il ordonna ensuite aux Truchemens de nous mener à nôtre Commandant, qui estoit Monsieur Guillaume Volguers, qui nous receut tres-bien, Monsieur Nicolas le Roy son Lieutenant nous fit aussi un tres bon accueil & generalement toute la Nation. Au sortir delà on nous fit habiller à nostre mode.

Le premier jour d'Octobre Monsieur Volguers partit de l'Isle , & le vingt-troisieme il sortit de la baye avec sept Vaisseaux. Cependant le Gouverneur de Nanguesaky qui nous vouloit garder un an ,

Octo-  
bre.



98 *Relation du Naufrage*

No-  
vem-  
bre.

nous fit mener devant luy le vingt-cinquième du mesme mois, & après nous avoir examiné tout de nouveau, il nous rendit au Directeur de la Compagnie, qui nous fit loger chez luy, d'où nous partîmes quelques jours après pour Batavie. Nous arrivâmes-là le vingtième de Novembre, & donnâmes nostre journal en débarquant au General, qui après nous avoir fort bien receu, promit de nous embarquer dans les Vaisseaux qui partiroient delà le vingt-huictième de Decembre. Ces Navires après avoir essuyé quelques tempestes arriverent à Amstredam le vingtième de  
1668. Juillet de l'année 1668. où nous rendîmes graces à Dieu de nous avoir délivrez d'une captivité de treize ans & vingt huit jours, le suppliant d'a-



*d'un Vaisseau Holandois. 99*

voir compassion de nos pauvres  
Confreres qui estoient restez,  
dont voicy les noms, & celuy  
de ceux qui sont retournez  
en leur Patrie.

*NOMS DE CEUX QUI  
sont revenus de Corée.*

Henry Hamel de Gorcum, Se-  
cretaire du Vaisseau, & au-  
teur de cette Relation.

Godefroy Denis de Rotredam.

Jean Piters d'Uries en Frise.

Gerard Jans de Rotredam.

Mathieu Ybocken d'Encuse.

Corneille Thierry d'Amstre-  
dam.

Benoist Clerc de Rotredam.

Denis Godefroy de Rotredam.

*NOMS DE CEUX QUI  
sont demeurez en Corée.*

Jean Lampe d'Amstredam Af-  
sistant.



Henry Corneliis de Urée-  
Landt.

Jean Nicolas de Dorte,

Jacob Jans de Norvege.

Antoine Ulders d'Embden.

Nicolas Arents d'Ost-Voren.

Alexandre Bosquet Escossois.

Jean d'Utrecht.





# DESCRIPTION

D U

ROYAUME DE COREE.

**L**E Royaume que nous nommons Corée, & que les Habitans du pais appellent Tiocencouk, & quelquesfois Caoli, s'estend depuis le trente quatriéme degré de latitude, jusqu'au quarante quatriéme, si bien qu'il apres de cent cinquante lieuës de longueur du midy au Septentrion, & environ soixante & quinze de largeur de l'Orient à l'Occident. Aussi les Corefiens le representent ils sous la figure d'un quarré long comme une car-



te à jouier. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait quantité de pointes de terre qui avancent extrêmement en mer.

Il est divisé en huit Provinces, qui renferment trois cens soixante Villes, sans compter les Chasteaux ny les Fortereses qui sont toutes sur les Montagnes.

L'abord de ce Royaume est tres-difficile par mer, & fort dangereux pour ceux qui ne connoissent pas ses costes, à cause quelles sont bordées d'écüils & de bancs en divers endroits. Du costé du Sud-est, il est fort voisin du Japon, n'y ayant entre la Ville de Pousan & celle d'Osacco, que vingt cinq ou vingt six lieuës. Entre deux est l'Isle de Suiffima; que ceux de Corée nomment Taymutto. Elle leur appartenoit



autrefois, mais par un Traitté de Paix fait avec ceux du Japon, ils l'échangerent contre celle de Quelparts.

Du costé du couchant, ce Royaume est separé de la Chine par le Golfe de Nanquin; mais il y touche du costé du Nort, par le moyen d'une longue & haute montagne, qui empêche que la Corée ne soit une Isle. Il n'est borné du costé du Nord-est que par une vaste mer, où on trouve tous les ans une grande quantité de Balaines, & dont une partie porte encore les Crocs & les Harpons des François & des Holandois, qui vont ordinairement à cette pesche. On prend là aussi beaucoup de Hareng en Decembre, Janvier, Fevrier & Mars: celuy qu'on pesche pendant ces deux pre-



Pan-  
Hareng.

miers mois est gros comme celui de Hollande, mais ceux qu'on prend après est plus petit, & ressemble à celui que nous appellons Hareng à frire, & qu'on mange en Mars & en Avril. D'où nous inferons qu'il y a asseurement un passage entre la Corée & le Japon, qui répond au destroit de Vaygats. Surquoy nous avons souvent demandé aux Matelots de Corée, qui frequentent la mer du Nord-est, quelles terres estoient au delà, & ils nous ont tous répondu qu'ils ne croyoient pas qu'il y eut autre chose de ce costé-là qu'une mer sans bornes.

Ceux qui vont de Corée à la Chine, s'embarquent au plus estroit du Golfe, car le chemin par terre est trop incommode, à cause de la difficulté qu'il y a de traverser la monta-



gne & sur tout en Hyver parce qu'il y fait fort froid, & qu'en Esté on y rencontre quantité de bestes farouches. Il est vray qu'il est aisé de faire le trajet du costé du Nord en Hyver, parce que le Golfe gele ordinairement assez fort pour cela. Le froid est si grand en Corée qu'en 1662. on a oublié de mettre dans le journal, que nous estant retirez dans les Cloistres, qui sont sur les montagnes, il tomba de la neige si prodigieusement, que pour aller d'une maison à l'autre il falloit faire des chemins sous la neige, & pour aller à découvert ils portent sous les pieds de petits aix ou des especes de raquettes, ce qui les empêche d'enfoncer, sans les empêcher de monter & de descendre sur la neige. Le grand froid



est cause que ceux qui habitent la coste du Nord, ne vivent que d'orge, & encore assez mauvais, le Ris & le Cotton n'y pouvant croistre. Les plus accommodez de cette Province là, font venir leur farine du costé du midy, mais le menu peuple de ce quartier n'est vestu que de grosse toile de chanvre & de méchantes peaux. En recompense la racine de Nisy croit là en grande abondance, ils la donnent en payement au Tartare pour leur Tribut; & en font aussi un grand commerce à la Chine & au Japon. Le reste du país est fertile & produit toutes les choses necessaires à la vie, & sur tout du Ris & d'autres grains. Ils ont du Cotton & du Chanvre, & mesme des vers à foye; mais ils ne sçavent pas



préparer la Soye pour en faire des Estofes. Ils ont chez eux de l'argent, du plomb, des peaux de Tigre, & la racine de Nisy, sans parler du Bestial & de la Volaille & de beaucoup d'autres choses. Ils ont quantité de Chevaux & de Vaches, ils se servent de Bœufs pour labourer, & de Chevaux pour les voyages, & pour le transport des marchandises. Ils ont aussi des Ours, des Cerfs, des Sangliers, des Pourceaux, des Chiens, des Chats, & divers autres animaux. Nous n'y avons point veus d'Elefans, mais on y void des Kaymans ou Crocodiles de differente grandeur, qui se tiennent dans les Rivieres. Leur dos est à l'épreuve du mousquet, mais ils ont la peau fort tendre sous le ventre. Il s'en trouve qui ont dix



Sept  
aulnes  
de Ho-  
lande  
font  
quatre  
de Fran-  
ce.

huit à vingt aulnes de long, la teste large, le groin de pourceau, la geule fenduë jusqu'aux oreilles, l'œil perçant, mais fort petit, les dents blanches & fortes, rangées comme celle d'un peigne. Ils ne remüent en mangeant que la machoire d'en haut. L'Espine du dos de cet animal à soixante vertebres, & a de longues grifes aux pieds, sa queüe est aussi longue, que le reste de son corps, ils mangent également la viande & le poisson, & sont frians de chair humaine, les Corefiens nous ont souvent dit, qu'on avoit trouvé une fois trois petits enfans dans le ventre de l'un de ces Crocodiles. Ils ont outre cela beaucoup de Serpens & d'animaux venimeux. Pour les Oyseaux, ils ont des Cygnes, des Oyes, des Canars,



des Herons , des Cygognes, des Aigles , des Faucons , des Milans , des Pigeons , des Becasses , des Pies , des Corneilles , des Aloüettes , des Pinçons , des Grives , des Vanneaux , des Faifants , des Poules , & de tout en quantité aussi bien que d'autres Oyseaux inconnus en l'Europe.

La Corée est gouvernée par un Roy , dont l'autorité est absoluë, quoy qu'il reconnoisse le Tartare , car il ordonne de tout comme il luy plaist sans prendre le Conseil de personne. Il n'y a point de Seigneurs de Places , c'est à dire qui ait des Villes , des Isles ou des Villages en propriété , & tout le revenu des Grans procede des biens dont ils n'ont que la jouïssance , & du grand nombre de leurs Esclaves , car nous



en avons veu tel qui en avoit deux ou trois cents. Ainsi les terres & les charges dont le Roy honnore les particuliers, luy reviennent toutes après leur mort.

Pour ce qui regarde la guerre, le Roy entretient beaucoup de Soldats dans sa Capitale, qui ne sont occupez qu'à faire garde autour de sa personne, & à le suivre quand il va dehors. Toutes les Provinces sont obligées une fois en sept ans, d'envoyer tous les hommes libres en garde chez le Roy pendant deux mois, si bien que durant toute cette année-là elle est sous les armes, pour envoyer les uns après les autres tout le monde à la Cour. Chaque Province a son General, qui a sous luy quatre ou cinq Colonels, qui ont chacun



autant de Capitaines, qui dépendent d'eux, qui ont tous le commandement de quelque Ville, ou de quelque Forteresse, jusques là qu'il n'y a point de Village où il n'y ait du moins un Caporal qui commande, & qui a des dixeniers au dessous de luy. Ces Caporaux sont obligez de donner tous les ans à leurs Capitaines, un roolle des gens qui sont dans leur dépendence, & par ce moyen le Roy sçait toujourns precisément, de combien de monde il peut faire estat, lors qu'il en a besoin. Leurs Cavaliers sont armez d'une cuirasse, d'un pot & d'une espée, & portent outre cela un Arc, des flesches & un Fleau semblable aux nostres, excepté que les leurs sont garnis de petites pointes de fer. Les Fantassins portent comme eux



un corselet, un morion & l'épée avec le mousquet ou la demye pique. Les Officiers n'ont que des Arcs & des Flesches. Les Soldats sont obligez d'estre fournis à leurs dépens, de quoy tirer cinquante coups à balle. Chaque Ville fournit aussi tour à tour un certain nombre de Religieux, qu'elle tire de l'étenduë de son ressort, pour garder & entretenir à leurs dépens les Forts & les Chasteaux qui sont dans les destroits & aux penchans des montagnes. Ils passent pour les meilleurs Soldats, & obeissent à des Officiers pris de leur corps; qui observent les mesmes reglemens que l'autre milice, si bien que le Roy sçait encore à un Moynes prest, combien il y en a en estat de le servir. Ceux qui ont atteint l'âge de soixante  
ans



ans sont exempts de faction, & leurs enfans prennent leurs place. Le nombre des personnes libres qui ne sont point dans les troupes du Roy, & qui n'y ont point esté, joint aux Esclaves, fait environ la moitié des gens du país. Au reste si un homme libre couche avec une femme Esclave, ou un Esclave avec une femme libre, les enfans qui en naissent sont esclaves, & pour ceux qui naissent de pere & de mere Esclaves, ils sont au maistre de la mere. Comme la Corée est presque toute bordée de la mer, il faut que chaque Ville entretenne un Vaisseau équipé & pourveu de toute chose: leurs Navires ont ordinairement deux Masts, & sont à trente ou trente deux rames, qui ont chacune cinq ou six rameurs, de



forte qu'il y a sur ces especes de Galleres, tant en rameurs qu'en Soldats, près de trois cens hommes. Ces Vaisseaux ont quelques petites pieces de Canon & quantité de feux d'artifices. Chaque Province à cause de cela a son Amiral, qui fait la reveuë des Vaisseaux tous les ans, dont ils rendent compte au grand Amiral, qui se trouve aussi quelquefois aux reveuës. Si quelqu'un des Amiraux ou des Officiers qui sont sous eux tombent en faute, il est puny de bannissement ou de mort, comme nous vismes bannir au Prin-temps de l'année 1666. nostre Gouverneur qui avoit le commandement sur dix sept Vaisseaux, pour avoir caché au Roy, que le feu s'estoit pris aux poudres & avoit emporté cinq hommes.



Les principaux Officiers de terre & de mer qui composent le Conseil du Roy, s'assemblent chez luy tous les jours, & le servent en toutes les affaires qui se presentent, sans le pouvoir obliger à rien. Il faut qu'ils attendent qu'on leur demande leur avis pour le donner, & qu'ils soient nommez pour une affaire avant que de s'en mesler. Ces gens là tiennent les premiers rangs auprès du Roy, & vivent & meurent dans ces Employs, où jusqu'à quatre vingts ans, supposé qu'ils ne fassent rien de mal qui les en rende indignes, il en est de mesme des autres charges inferieures de la Cour, qu'on ne quitte, que pour monter à de plus hautes. Les Gouverneurs de Places & les Officiers subalternes changent tous les trois ans, il y en



a peu , mesme qui s'ervent ce temps entier , par ce qu'ils sont presque toujourns accusez de diverses malversations, pendant leur exercice. Le Roy tient par tous des Espions pour estre informé de la conduite de chacun , ce qui est cause qu'on en punit souvent de mort ou de bannissement perpetuel.

Le revenu du Roy, pour l'entretien de sa maison & de ses troupes , consiste aux droits qu'on prend sur tout ce que la terre produit, ou qu'on tire de la mer. Il y a pour cela dans les Villes, & dans chaque Village, des Magasins pour serrer cette dixme, car les Fermiers, qui sont ordinairement des gens du commun, prennent le dixième de toutes choses, qui se prend sur le champ au temps de la recolte, & avant



qu'on ait rien enlevé. Les Grans vivent de leurs propres revenus, comme j'ay déjà dit, & pour ceux qui sont en charge, ils vivent des pensions que le Roy leur donne à prendre sur les fonds des lieux où ils resident, assignant aux troupes de terre & de mer, ce qui se leve dans le país. Il faut outre cette dixme que les hommes qui ne sont point enrollez travaillent trois mois de l'année à tout ce à quoy le país les veut employer. On distribuë tous les ans à chaque Soldat & à chaque Cavalier trois pieces de toile pour se vestir, qui valent en tout une pistole, ce qui fait une partie de la sold e, des milices qui sont dans la Capitale du Royaume. Voilà ce qui se leve sur le peuple, qui ne connoist point d'autres Gabelles ou imposts.



La Justice des Corefiens est fort severe sur tout à l'égard des criminels. Celuy qui se rebelle contre le Roy est exterminé avec toute sa race, ses maisons sont rasées, sans que personne ose jamais les rebastir, & tous ses biens sont confisquez pour le public, & se donnent quelquefois à un particulier. Quand le Roy a prononcé un Arrest, si quelqu'un a la hardiesse d'y trouver à redire, rien n'est capable de le garentir d'un rigoureux supplice, comme nous l'avons veu souvent. Il me souvient entre autres, que le Roy scachant que la femme de son frere faisoit de tres beaux ouvrages à l'aiguille; il l'a pria qu'il put porter une veste brodée de sa main, mais cōme cette Princesse le haïssoit mortellement dans son cœur, elle renferma entre les deux



*du Royaume de Corée.* 119

estofes, des Charmes & des Caractères d'une si grande vertu, que le Roy ne pouvoit goûter repos ny plaisir pendant tout le temps qu'il portoit cet habit. Après s'estre bien tourmenté pour en découvrir la cause, enfin il luy vint en l'esprit, ce que ce pouvoit estre; il fit decoudre la veste & trouva la cause de ses agitations & de ses inquietudes. On ne fut pas long-temps à faire le procez à cette miserable. Le Roy la condamna à estre enfermée dans une chambre dont le plancher estoit d'Airain, & fit allumer dessous un grand feu, dont la chaleur la tourmenta jusqu'à la mort. Le bruit de cette execution s'estant répandu dans les Provinces, un proche parent de cette malheureuse, qui estoit Gouverneur de Place, & fort considéré à la



Cour pour ses bonnes qualitez & pour sa naissance, se hazarda d'écrire au Roy. Qu'une femme qui avoit eu l'honneur d'épouser le Frere de sa Majesté ne meritoit pas de mourir par un si cruel supplice, & qu'il falloit estre plus indulgent pour le sexe. Le Roy irrité de la hardiesse de ce Courtisan, le mande aussi-tost, & après luy avoir fait donner vingt coups de baston sur les os des jambes, il luy fit trancher la teste. Ce crime, & ceux dont je vas parler ne sont que personnels, & n'envelopent pas la famille dans le chastiment. Si une femme fait mourir son mary, on l'enterre toute vive jusqu'aux épaules dans un chemin fort fréquenté, & on met à costé d'elle une hache, dont tous ceux qui passent & qui ne sont pas



pas nobles, sont obligez de luy donner un coup sur la teste, jusqu'à ce qu'elle soit morte. Dans la Ville où ce mal-heur arrive, on interdit pour un temps les Juges, on luy oste mesme le Gouverneur, l'a rendant dépendante d'un autre Gouvernemēt & ne luy laissant au plus qu'un simple Gentil-homme pour commander. La mesme peine est ordonnée aux Villes qui se revoltent contre leurs Gouverneurs, ou qui portent contre eux de fausses accusations à la Cour. Un homme qui tuë sa femme, & qui peut prouver, qu'il avoit raison de le faire, comme l'ayant trouvée en adultere, ou en quelque autre grande faute, ne court aucun danger pour cela. Si la femme tuée estoit Esclave, on en est quitte pour en payer



trois fois la valeur , à celuy à qui elle appartenoit. Ils font mourir par de cruels tourmens les Esclaves qui tuënt leurs Maistres , mais on ne compte pour rien qu'un Maistre tuë son Esclave , quand ce seroit pour un leger sujet. Voicy comme on punit un homme qui en a tué un autre. Après qu'on a long-temps foulé aux pieds le Criminel , on fait passer du vinaigre sur le cadavre corrompu , qu'on fait avaler au patient avec un entonnoir , & lors qu'il en est plein , ils le frappent à coup de bastons sur le ventre jusqu'à ce qu'il creve. Pour les Larrons, ils les foulent aux pieds jusqu'à la mort , & quoy que ce supplice soit fort rigoureux, les Corefiens ne laissent pas d'estre fort enclins à dérober. Si quel-



qu'un non marié est trouvé couché avec une femme mariée, on le dépouille nud, à la reserve d'un petit calçon. Après luy avoir frotté le visage de chaux, on luy passe une Flefche à chaque oreille, & on luy attache un petit Tambour sur le dos, qu'on touche aux Carrefours pour le tourner en rideaule. Ce supplice finit par quarante ou cinquante coups de baston à cru sur les fesses des hommes, mais on laisse le calçon aux femmes. Les hommes sont d'une complexion fort amoureuse, & si jaloux, qu'ils n'accordent qu'avec peine & rarement à leurs meilleurs amis, la veuë de leurs femmes & de leurs filles. Un homme marié trouvé couché avec la femme d'un autre est puni de mort, & sur tout parmy les person-



nes qui sont le plus en dignité; il faut mesme que le pere du criminel, s'il est en vie, ou son plus proche parent, fasse l'office de Boureau. Le Patient peut choisir de quelle mort il veut mourir, mais ordinairement les hommes demandent qu'on les perce à coups d'épée par derriere, & les femmes qu'on leur coupe la gorge. Ceux qui ne payent pas à point nommé ce qu'ils doivent au Roy; ou aux Particuliers, sont frapez deux ou trois fois le mois sur les os des jambes, & cela se continuë jusques à ce qu'ils ayent trouvé dequoy s'acquiter. S'ils meurent avant que d'avoir satisfait entierement, leurs plus proches parens sont obligez de payer pour eux, ou de souffrir les mesmes peines, si bien que le Roy &



les particuliers ne perdent jamais leur deû. Le plus leger supplice de ce pais-là, est d'estre battu sur les fesses nuës ou sur le gras des jambes, aussi ne le tiennent ils pas à honte, parce qu'il est fort ordinaire, & qu'on y est souvent exposé pour avoir dit une seule parole mal à propos. Les Gouverneurs particuliers, non plus que les Juges subalternes, ne peuvent condamner personne à mort sans la participation du Gouverneur de la Province. Personne ne peut aussi juger les criminels d'Estat que le Roy n'en ait esté instruit. Pour ce qui est des supplices, voicy comme ils donnent des coups sur les os des jambes. On lie ensemble les deux pieds du coupable sur un petit banc large de quatre doigts, & après



en avoir passé un autre de pareille hauteur sous les genoux, où on les attache, alors on frappe entre les deux ligatures avec un baston long comme le bras, un peu rond d'un costé, & plat de l'autre, large de deux pouces, & espais d'un écu blanc. Ces especes de lattes sont ordinairement de Chesne ou d'Aulne, dont on ne peut donner de suite plus de trente coups, & trois ou quatre heures après on continuë jusqu'à ce que la Sentence soit executée. Lors qu'il est ordonné qu'on frappera un coupable sur la plante des pieds, on le fait assoir à terre, & après avoir attaché un pied à l'autre, par les deux gros doigts, on les pose sur une piece de bois qu'ils ont entre les jambes, & on les frappe d'un baston



gros comme le bras , & long de trois ou quatre pieds , tout autant de coups que le Juge en a ordonné. Pour ce qui est du supplice des fesses, voicy comme il se pratique. Lors qu'on a fait deshabiller les hommes, on les fait coucher par terre le ventre dessous, & on les attache à un petit banc. Pour les femmes on leur laisse un calçon mouillé, & en cet estat on les frappe d'une latte plus longue & plus large que les precedentes. Comme cent coups passent pour une peine de mort, plusieurs en meurent aussi, & mesme avant que d'en avoir receu cinquante. Lors qu'on est condamné à recevoir des coups sur le gras des jambes, on les donne avec des baguettes grosses comme le pouce. Ce chastiment est com.



mun aux femmes & aux jeunes apprentifs. Pendant que toutes ces fortes de coups se donnent, les cris des criminels sont si lamentables, qu'il semble que les spectateurs ne souffrent pas moins que les patients.

Pour la Religión, les Corefiens n'en ont presque point, le menu peuple fait bien quelque grimace devant les Idoles, mais ils ne les reverent guere, & les Grans les honorent encore moins, parce qu'ils se croyent estre quelque chose de plus qu'une Idole. Pour marque de cela lors qu'un de leurs parents ou de leurs amis vient à mourir, ils se trouvent tous pour faire honneur au mort à l'offrande qu'un Prestre fait devant l'Image, & ne craignent point de faire trente & quarante lieuës pour assister à cet-



te Ceremonie, soit pour témoigner leur reconnoissance à quelque Seigneur, ou pour marquer l'estime qu'ils font de quelque sçavant Moyne, & qu'ils en conservent la memoire. Les jours de Feste le peuple se range dans le Temple, & allument tous chacun un morceau de bois de senteur. Après l'avoir mis dans un vase ils le viennent offrir à l'Idole & le mettant devant elle, ils font une profonde reverence & se retirent. Voilà leur culte. Pour leur creance, ils sont persuadez, que celuy qui fait bien en sera recompensé, & que celuy qui fait mal en sera puny. Du reste ils ne sçavent ce que c'est que de Predication, ny de mystere, aussi ne disputent ils point de Religion, croyant tous une mesme chose, & la



pratiquant également par tout le Royaume. Pour les Moynes ils offrent deux fois le jour des parfums devant une Idole, & les jours de Feste, c'est un Moynes accompagné de tous les Moynes de la maison, qui font du bruit avec des tambours, des bassins & des chauderons. Les Cloistres & les Temples dont le pais est presque rempli, sont la pluspart sur les montagnes, chacun sous la jurisdiction d'une Ville, il y a tel Monastere, où on void jusqu'à cinq ou six cents Moynes, & telle Ville qui en conte dans son ressort jusqu'à quatre mille. Ils sont divisez par bandes de dix, de vingt & quelquefois de trente, le plus vieux commande, & si quelqu'un manque à son devoir, il le peut faire chastier par les autres de vingt ou tren-



te coups sur les fesses, mais si l'offense est grande ils le livrent au Gouverneur de la Ville d'où ils dépendent. Comme il est permis à chacun de se faire Moyne, tout le país de Corée en est remply, sur tout à cause qu'ils peuvent quitter cette Profession quand il leur plaist. Cependant les Moynes en general, ne sont guere plus estimez que les Esclaves, à cause des grands Tributs qu'ils sont obligez de payer & des ouvrages qu'ils sont tenus de faire. Leurs Superieurs sont en grande estime, sur tout lors qu'ils sont scavans, car en ce cas. là ils vont de pair avec les Grands du país, & sont nommez les Moynes du Roy, & en portent l'ordre sur leurs habits. Ils jugent comme Officiers subalternes, & font leurs



visites à cheval, estans fort bien receus & regalez par tout où ils passent. Ils ne peuvent rien manger qui ait eu vie, ils rasent leurs cheveux & leur barbe, & la conversation des femmes leur est interdite, si quelqu'un manque à ces reglemens on luy donne soixante & dix ou quatre vingt coups sur les fesses, & est banny du Cloistre. Dans le temps de leur premiere tonsure, ou incontinent après, on leur fait une marque au bras qui ne s'efface jamais, & c'est à cela qu'on reconnoit ceux qui ont esté en Religion. Ils travaillent pour gagner leur vie, ou font quelque commerce, quelques-uns vont à la queste, & ont tous quelque legere pension du Gouverneur. Ils ont toujours chez eux de petits enfans, à



qui ils aprenent avec grande application à lire & à écrire. Si les enfans veulent estre rafez ils les retiennent à leur service, tirant tout le fruit de leur travail & de leur industrie, jusqu'à la mort du maistre qui les affranchit & les met en possession de ses biens dont ils heritent. Aussi sont-ils obligez d'en porter le deüil comme de leur pere, en reconnoissance de toute la peine qu'ils se sont donnée pour les instruire & pour les élever. Les Cloistres & les Temples sont bastis au dépens du public, chacun contribüant à proportion de son bien. Il y a encore une autre sorte de gens qui ressemblent à ces Moynes, tant pour l'abstinence que pour le service des Idoles, mais ils ne sont pas rafez,



& se peuvent marier. Ils croyent par tradition que tous hommes ne parloient autrefois qu'un mesme langage, mais que le dessein de bastir une Tour pour monter au Ciel avoit causé la confusion des langues. Les Nobles frequen- tent beaucoup les Cloistres pour s'y divertir avec des femmes publiques, ou d'autres qu'ils y meinent. Par ce que la situation en est ordinairement delicieuse & plaisante à cause de la beauté des veuës & des jardinages, de sorte qu'on pourroit plutôt les nommer des maisons de plaisir que des Temples, ce qui se doit entendre des Cloistres communs, où les Moynes aiment fort à boire. Il y avoit de nostre temps dans la Ville de Sior deux Cloistres de Religieuses, dans l'un



estoyent toutes personnes nobles & de qualité, & dans l'autre des filles du commun. Elles estoyent toutes rasées, observant les mesmes Regles & le mesme service que les hommes. Le Roy & les Grans fournissent à leur entretien, mais il y a trois ou quatre ans que le Roy qui regne aujourd'huy leur donna la liberté de se marier.

Après avoir parlé du Gouvernement & de l'Estat Ecclesiastique, je diray quelque chose des Particuliers. Les maisons des Coresiens de condition, sont magnifiques, mais celles du peuple sont tres-peu de chose, aussi ne luy est-il pas permis de bastir à sa fantaisie. Personne ne peut faire couvrir son logis de tuile sans permission, ce qui est cause que la pluspart



ne sont couvertes que de paille ou de roseaux. Elles sont séparées les unes des autres par un mur ou par un rang de palissades. Elles sont basties sur des pilliers de bois, dont l'intervalle est rempli de pierre jusqu'au premier estage, le reste du bastiment est de bois enduit par dehors, & recouvert de papier blanc colé par dedans, les planchers sont faits en voute, & font faire du feu dessous en Hyver, ce qui est cause qu'ils sont toujours chaudement comme dans une poisse, le platfonds de la chambre estant couvert de papier huilé. Leurs maisons sont petites, n'ayant qu'un estage & un grenier au dessus, où ils resserrent leurs provisions. Les Nobles ont toujours un corps de logis sur le devant où ils re-  
çoivent



çoivent leurs amis & logent leurs connoissances, & c'est-là aussi qu'ils se divertissent, ayant ordinairement à l'entrée de leurs maisons une grande place ou basse court, avec un reservoir & un jardin avec des allées couvertes. Pour les femmes leur appartenant est dans le fons de la maison, afin qu'elles ne soient veuës de personne, les Marchands & les principaux Bourgeois ont ordinairement à costé de leur maison un magasin où ils mettent leurs marchandises, & regalent comme j'ay dit leurs amis avec du Tabac & de l'Arac. Il y a parmi eux d'honnestes femmes, qui ont la liberté de voir le monde & d'aller en compagnie, & mesme en festin, mais elles sont assises à part & vis-à-vis de leurs maris. Ils n'ont pres-



que de meubles que ce qu'il en faut pour la necessité. Le pais a quantité de Cabarets & de maisons de recreation, où les Corefiens vont voir des femmes publiques qui dancent, chantent & jouent des instruments. L'Esté ces sortes de divertissemens se prennent à la fraischeur des bois & sous des arbres fort toufus. Ils n'ont point de logis affecté pour loger les passants & voyageurs, mais celuy qui voyage se va asseoir où la nuit le prend, auprès de la palissade de la premiere maison qu'il rencontre, & là, quoy que ce ne soit pas le logis d'un Grand on luy a porte suffisamment de Ris cuit & de viande preparée pour souper, au sortir de là on on pourroit encore s'arrester a une autre maison, & a mesme a plusieurs. Il est vray que sur le grand chemin de



Sior, on trouve des logis où on donne à coucher & à manger à ceux qui voyagent pour le public, qui on fait la dépence.

Ils ne peuvent se marier entre parents qu'au quatrième degré, ils ne se font point l'amour, parce qu'on les marie dès l'âge de huit ou dix ans, & les filles dès ce moment là entrent dans la maison de leur beau-pere, si ce n'est qu'elles soient uniques. Elles demeurent donc chez le pere du mary, jusqu'à ce quelles aient appris à gagner leur vie, ou à conduire un ménage. Le jour qu'un homme se marie, il monte à cheval accompagné de ses amis, & apres avoir fait le tour de la Ville, il s'arreste devant la porte de sa maistresse, où il est fort bien receu par les parents, qui prennent la mariée & la mei-



nent chez luy, où se celebrent les nocces fans autre ceremonie. Quoy qu'une femme ait donné plusieurs enfans à un mary, il dépend de luy de la repudier quand il luy plaist, & d'en prendre une autre, mais la femme n'a pas le mesme privilege, à moins que le Juge ne l'ordonne. Un homme peut entretenir autant de femmes qu'il en peut nourrir, & aller chez elles à toutes heures fans qu'on y puisse trouver à redire. Mais il n'y a chez luy que sa femme, les autres sont en Ville, ou dedans d'autres maisons separées de son ménage. Les Nobles pourtant outre leur femme, en ont encore deux ou trois autres dans le logis, mais il n'y en a toujours qu'une qui domine & qui a l'intendance de tout. Les autres ont chacune un appar-



tement separé, où le maistre du logis va quand il luy plaist. Dans la verité, ils ne font pas grand cas des femmes, & ne les traittent guere mieux que des Esclaves, les chassant pour les moindres petites fautes & quelquefois sur de simples pretextes, & en ce cas-là ils les obligent d'en mener leurs enfans, dont ces mal-heureuses demeurent chargées. Cette liberté de chasser la mere & les enfans sert extremément à peupler le pais.

Les Nobles & les personnes libres ont un assez grand soin de l'éducation de leurs enfans, ils leurs donnent de bonne heure des maistres pour apprendre à lire & à écrire, à quoy cette Nation prend un tres-grand plaisir. Ils n'usent d'aucune contrainte dans leur ma-



niere d'enseigner faisant tout faire par douceur, representant à leurs Escoliers la science & le merite de leurs Ancestres, & la gloire de ceux qui par de semblables moyens ont fait de grandes fortunes, ce qui les pique & les rend assidus. Aussi est-ce une merveille de voir comme ils profitent, & comme ils expliquent les écrits qu'on leur fait lire, car c'est en cela que consiste toute leur doctrine. Outre cette estude particuliere, il y a en chaque Ville une maison, où les Nobles, par une ancienne coûtume, dont ils sont grands observateurs, ont soin d'assembler la jeunesse, pour leur faire lire l'estat des affaires du païs, & les condamnations des Grans qu'on a fait mourir pour leurs crimes. Pour achever de les perfectionner dans



leurs affaires, il se fait tous les ans des assemblées dans deux ou trois Villes de chaque Province, où les Estudians se trouvent pour avoir de l'employ, soit pour la Plume ou pour l'Espée. Les Gouverneurs de Place y envoient des Deputez habiles pour les examiner, & pour faire choix des plus capables; & sur le rapport qu'on leur en fait, ils en écrivent au Roy. Il se fait aussi tous les ans une assemblée à la Cour, où on examine la conduite de tous ceux qui sont dans l'employ. Les plus Grans du Royaume se trouvent-là, soit qu'ils soient encore en charge ou nom. C'est là qu'on distribue les Employs à ceux qu'on en croit dignes, & le Roy en fait expedier les Provisions. Les vieux Officiers qui n'ont esté



jusqu'alors, que dans la Plume, ou dans l'Espée, font tous leurs efforts en ce temps-là, pour avoir Charge en l'une & en l'autre Profession, afin d'augmenter leur revenu. La poursuite de ces fortes d'honneurs ruynent souvent les pretendans, à cause des presens & des festins qu'ils font pour se mettre en estime & pour gagner les suffrages. Il y en a mesme qui meurent en chemin, & la plupart se contentent, d'obtenir le tiltre de l'employ qu'ils pretendent, & croient que c'est beaucoup d'avoir esté designé à une Charge.

Les Peres cherissent fort leurs enfans, dont ils sont reciproquement fort respectez. Ils sont tenus des faits l'un de l'autre, & si l'un des deux se retire après une méchante action, l'autre



L'autre en est responsable. Il n'en est pas de mesme des Esclaves, qui se soucient fort peu de leurs enfans, parce qu'ils sont asseurez qu'on les enleva aussi-tost qu'ils seront en âge de travailler ou de faire quelque chose. Lors qu'un homme libre meurt, ses enfans en portent trois ans le deüil, pendant tout ce temps-là ils vivent aussi austerement que les Moynes, ne peuvent exercer aucune Charge, & si quelqu'un en a une, ou quelque Employ que ce puisse estre, il faut qu'il s'en déface. Il ne leur est pas permis pendant ce temps là de coucher avec leurs femmes, & s'il leur naissoit des enfans durant le deüil, ils ne feroient pas legitimes. Il ne leur est pas permis non plus de se mettre en colere, ny de se



battre, & encore moins de s'en-nyvrer. Ils portent pour marque de deüil, une longue robe de toile de chanvre, sans avoir rien deffous qu'une espece de haire faite d'un tissu de fil tors presque aussi gros que le fil de Bambous ou roseaux, donc on fait les cables de Navire. Ils portent aussi en guise de crépe, une corde faite de cette herbe sur un chapeau tissu de roseaux verds. Ils ne vont point sans un gros baston ou roseau à la main, ce qui sert à distinguer de qui on porte le deüil, car par le roseau ils marquent le Pere, & la Mere par un simple baston. Au reste comme ils ne se lavent point pendant tout ce temps-là, ils sont noirs comme des Mulaftres.

Aussi tost que quelqu'un est mort, ses parents courent par



les ruës , pleurant , hurlant & s'arrachant les cheveux. Ils ont grand soin ensuite de l'enterrer honorablement, en quelque endroit d'une montagne qu'un Devin leur indique : Ils se servent de deux bieres pour chaque mort , espaiſſes de deux ou trois doigts , qu'ils ferment exactement, & les mettent l'une dans l'autre à deſſein de reſiſter à l'eau , les enjolivant & les garniſſant chacun ſelon ſon pouvoir. Ils enterrent ordinairement leurs morts au Printemps & en Automne, & pour ceux qui meurent en Eſté, ils les mettent dans une loge de paille élevée ſur quatre pieux , où ils les laiſſent juſqu'à ce que le Riſ ſoit moiſſonné. Lors qu'après cela ils les veulent enterrer , ils les raportent au logis & renferment avec eux



dans leurs cercüeils leurs habits & quelques bijoux. Delà ils partent avec le corps à la pointe du jour, après avoir fait bonne chere, & s'estre fort réjouiys toute la nuit. Les porteurs chantent & vont en cadence, pendant que les parents font retentir l'air de leurs cris. Trois jours après les parens & les amis du Deffunt retournent sur la fosse, où ils font quelques offrandes, & ensuite ils mangent ensemble & font grande chere. Le menu peuple se contente de faire une fosse profonde de cinq ou six pieds fort bien creusée, mais les Grans sont mis dans des tombeaux de pierre, élevez dessus une statuë de mesme matiere, où l'on void gravé au bas le nom & les qualitez du mort, specifiant les employes



qu'il a eus. Toutes les pleines Lunes, ils font couper l'herbe qui se trouve sur la fosse, & offrent-là du Ris nouveau. C'est la leur plus grande Feste après celle du nouvel an. Ils ne content que par Lunes, & de trois ans l'un, ils en intercalent une, si bien que cette année-là en a treize, au lieu que les deux autres n'en ont que douze. Ils ont des Devins qui les assurent si les morts reposent ou non, & si le lieu où ils sont enterrez leur est propre, surquoy ils sont si superstitieux, qu'ils les changent quelquesfois de places deux & trois fois. Après que les enfans ce sont bien acquitez de ce qu'ils doivent à leur pere & à leur mere, par cettelongue ceremonie, s'ils ont laissé du bien, le fils aîné se met en



possession de la maison qui luy appartient, avec toutes les terres qui en dépendent. Pour les autres biens ils se partagent entre les garçons, sans que nous ayons oüy dire que les filles y eussent aucune part. Par ce que les femmes n'aportent rien en mariage que leurs habits. Lors qu'un pere vient à l'âge de quatre-vingts ans, il se declare luy mesme incapable de gouverner son bien & le cede à ses enfans, qui entretiennent leur pere, & continuent toujours à le respecter beaucoup. L'aisné estant entré en possession du bien, fait bastir aux dépens de la Communauté, une maison pour son pere & pour sa mere, où il les loge & les nourrit.

Les Coresiens sont fort enclins à dérober, & si sujets à



*du Royaume de Corée.* 151

tromper & à mentir, que l'on ne s'y doit pas trop fier. Ils croyent avoir fait une bonne action, quand ils ont attrapé quelqu'un, aussi la tromperie n'est-elle pas infame parmi eux, & si quelqu'un peut prouver qu'on l'ait trompé dans un marché soit de chevaux, de Vaches ou de quelque autre chose, il peut en revenir au bout mesme de trois ou quatre mois. Ils sont toutefois assez simples & credules, & nous aurions pû leur persuader tout ce que nous aurions voulu, par ce que les Estrangers en sont fort aimez & sur tout des Moynes. Ce peuple est effeminé, & ne fait pas voir dans l'occasion beaucoup de fermeté ny de courage. Du moins c'est ce que plusieurs personnes dignes de foy nous en ont dit, qui ont



esté témoins des ravages que le Czar du Japon fit dans leur país, lors qu'il tua leur Roy, sans parler de ce que Vettevrée nous a souvent raconté de l'entrée du Tartare, qui passant sur la glace, s'empara du Royaume. Car il nous assureoit, comme ayant esté présent à tout, qu'il perit plus de Corefiens dans les bois où ils se sauverent, que l'ennemy n'en tua. Ils n'ont point de honte de la poltronnerie, & ils déplorent le mal-heur de ceux qui sont obligez de se battre. Il leur est mesme souvent arrivé de se retirer avec perte, lors qu'ils pensoient piller quelque Vaisseau d'Europe, jetté par la tempeste sur leur coste, en voulant aller au Japon. Ils ont une grande horreur pour le sang, & fuyent



quand ils en rencontrent. Ils craignent fort les maladies, & sur tout les contagieuses, c'est pourquoy ils enlevent aussi tost les malades, soit à la Ville ou à la campagne, ils les mettent dās des loges de paille au milieu des champs. Là personne ne leur parle, que ceux à qui on les donne en garde, qui avertissent les passans de se détourner, & lors que le malade n'a point d'amis qui en ait soin, les autres le laissent plûtoſt mourir que d'en approcher. Lors qu'il y a de la peste en une Ville, où en un Village, on en ferme les avenuës avec une haye d'espine, & on en met aussi sur le toict des maisons où il y a des malades, afin d'avertir ceux qui pourroient l'ignorer. Ils pourroient dans leurs maladies se servir des sim-



ples qui croissent dans leur pais , mais le peuple ne les connoist pas assez , & les Medecins sont presque tous au service des Grans , si bien que les pauvres qui ne peuvent faire cette dépense se fervent d' Aveugles & de Devins, en qui ils avoient autrefois une si grande confiance , qu'ils les suivoient par tout à travers les Rivieres, & les Rochers, & sur tout dans les Temples des Idoles , où il invoquoient les Demons. Mais cette coûtume fut entierement abolie par ordre du Roy en l'année 1662.

Avant que le Tartare se rendit maistre de ce Royaume, il estoit remply de luxe & de débauche, les Corensiens ne faisoient que boire & manger, & s'abandonner à toutes fortes de dissolutions, mais presente-



ment que les Japonnois & les Tartares les tirannissent, ils ont bien de la peine à supporter une mauvaise année, à cause des grands Tributs qu'ils payēt, sur tout au Tartare, qui vient l'exiger trois fois l'an. Ils croyent qu'il n'y a dans tout le monde que douze Royaumes ou païs, commandez par un seul Empereur qui reside à la Chine, à qui tous les autres payoient autrefois Tribut. Mais qu'ils se sont tous mis en liberté depuis que le Tartare s'est emparé de la Chine, n'ayant pu les subjuguier. Ils nomment le Tartare, Tiekse & Orankay. Pour nôtre païs ils le nomment Nampankouk, qui est le nom que les Japonnois donnent au Portugal, de sorte que ne nous connoissant pas, ils nous le donnent



aussi , l'ayant apris depuis cinquante ou soixante ans, que les Japonnois leur aprirent à cultiver le Tabac, à le façonner & à s'en fervir, car avant cela il leur estoit inconnu, & comme ils leurs disoient que la semence venoit de Nampankouk, ils nomment souvent le Tabac Nampankoy. Ils en prennent tant aujourd'huy que les enfans y sont accoustumés dès l'âge de quatre ou cinq ans, & il n'y a parmi eux que tres-peu d'hommes & de femmes qui s'empêchent de fumer. Au commencement qu'on leur en portoit ils l'achetoient au poids de l'argent, & c'est ce qui fait qu'ils estiment Nampankouk un des meilleurs païs du monde. Leurs écrits rapportent qu'il y a quatre vingts & quatre mil contrées différentes,



mais la pluspart ne le croyent pas, & disent qu'il faudroit, si cela estoit, que chaque Islette & banc de sable passast pour une contrée, n'estant pas possible ajoûtent-ils, que le Soleil en éclairast tant en un jour. Quand nous leur nommions quelque païs ils se mocquoient de nous, soustenant que nous n'entendions parler que d'une Ville ou d'un Village, leurs costes Geographiques ne s'estendant pas plus loin que Siam, à cause du peu de commerce qu'ils ont avec les Estrangers qui sont au delà. Ils ne negotient presque qu'avec les Japonnois, & avec les Habitans de l'Isle de Suiffima, qui ont un Magasin au Sud-est dans la Ville de Poufan. Ils apportent en Corée du Poivre, du bois de Sapan, de l'Alun, des Cornes, des Bufles, des Peaux



de Cerf & de Bouc, & autres marchandises que nos gens & les Chinois vendent au Japon. Ils prennent en échange des denrées & des Manufactures du païs. Les Corefiens ont aussi quelque commerce à Pequin, & aux contrées Sempentrionales de la Chine, mais il est de grand dépense, car ils ne vont-là que par terre & à cheval. Aussi n'y a-t il que les gros Marchands de Sior, qui vont à Pequin, & sont toujours au moins trois mois en leur voyage. Ce commerce consiste en toile & du reste les grans & les principaux marchans achètent & payent avec de l'argent, mais le peuple ne trafique qu'avec du Ris & des denrées.

Il n'y a qu'un poids & une mesure dans tout le Royaume,



mais les Marchands en abusent fort, malgré toutes les precautions, & les reglemens des Gouverneurs. Ils ne connoissent de monnoye que les Casis, encore n'ont-ils cours que sur les Frontieres de la Chine. Ils donnent l'argent au poids, par petits lingots comme ceux qu'on raporte du Japon.

Leur langue, leur écriture, & leur façon de compter est fort difficile à aprendre, ils ont beaucoup de mots pour signifier une mesme chose, & ils parlent tantost viste & tantost lentement, sur tout les sçavans & les Grans Seigneurs. Ils ont trois sortes d'écriture differentes, dont la premiere & la principale, ressemble à celle de la Chine & du Japon, ils s'en servent pour



l'impression de leurs Livres, & pour ce qui concerne toutes les affaires publiques. La seconde est comme l'écriture ordinaire parmy nous. Les Grans & les Gouverneurs en usent, pour répondre aux requestes, & mettre des apostilles aux lettres d'avis, & ailleurs, le peuple ne sçait pas lire cette écriture. La troisiéme est plus grossiere, & sert aux femmes & aux gens du commun. Elle est fort aisée à apprendre & à lire. On écrit de celle-cy plus aisément que des autres, les noms & les choses dont on n'a jamais ouïy parler, se faisant avec de petits pinceaux fort nets & deliez. Ils ont beaucoup de vieux livres tant imprimez que manuscrits, qu'ils gardent si chèrement, qu'on n'en confie le soin qu'au  
Frere



Frere du Roy. On en con-  
serve des copies aussi bien que  
des figures, en plusieurs Villes,  
afin qu'en cas d'incendie, on  
n'en fut pas entierement privé.  
Leurs Almanacs se font à la  
Chine, n'ayant pas assez d'a-  
dresse & de science pour les  
faire eux-mesme. Ils impri-  
ment avec des aix, ou formes  
de bois, & ont une forme par-  
ticuliere pour chaque costé de  
papier, ce qui fait la feüille.  
Ils comptent avec des petits  
bastons longuets, comme nous  
faisons avec des jettons. Ils ne  
sçavent point tenir de livres de  
comptes ou de Marchands, seu-  
lement lors qu'ils achètent  
quelque chose, ils mettent le  
prix dessus, & écrivent au des-  
sous ce qu'ils en retirent, &  
voyent par ce moyen aisement  
le profit & la perte.



Quand le Roy sort il est accompagné de toute la Noblesse de sa Cour, portant son Ordre ou quelque ouvrage de broderie devant & derrière sur une robe de foye noire, avec une écharpe fort ample, suivy d'une grande troupe de Soldats en fort bon ordre. Devant luy marchent des hommes à cheval & d'autres à pied, dont les uns portent des enseignes & des estendars, & les autres divers instrumens de guerre dont ils jouient. Ils sont suivis des Gardes du corps, qui sont composez des principaux Bourgeois de la Ville. Le Roy est au milieu, porté sous un dais d'or fort riche, qui passe dans un si grand silence qu'on n'entend pas le moindre petit bruit. Immédiatement devant luy marche un Secre-



taire d'Etat, ou quelque autre Officier de grande importance, avec une cassette où il met toutes les Requestes & Placets que les particuliers presentent au bout d'un roseau, ou qu'ils font pendre le long des murailles ou des pallissades, en forte qu'on ne void point ceux qui les presentent. Ceux qui sont establis pour les ramasser les appottent au Secretaire, qui les met dans la cassette, & lors que le Roy est de retour au Palais, on luy presente le tout pour en juger souverainement. Ce qu'il fait, & on execute ses ordres sur le champ, & sans que personne y contredise. Toutes les maisons des ruës où le Roy passe sont fermées tant les portes que les fenestres, & personne n'oseroit les entrouvrir, & encore



moins regarder par-dessus la pallissade, ou par-dessus la muraille. Quand le Roy mesme passe aupres des Grans & des Soldats, il faut qu'ils luy tournent le dos, sans oser regarder, ny mesme tousser. Aussi dans ces rencontres la pluspart des Soldats se mettent de petits bastons à la bouche, pour n'estre pas accusez de faire du bruit. Quand l'Ambassadeur du Tartare vient, le Roy va en personne avec toute sa Cour pour le recevoir hors de la Ville, l'accompagne jusqu'à son logis, & par tout chacun luy fait autant & plus d'honneur qu'au Roy. Toutes sortes de joueurs d'instrumens, de danseurs & de fauteurs, vont devant luy, tâchant à l'envy les uns des autres de le bien divertir. Pendant tout le temps que le Tar-



tare est à la Cour, toutes les ruës qui sont entre son logis & le Palais sont bordées de Soldats, qui sont à dix ou douze piez l'un de l'autre. Il y a deux ou trois hommes qui ne font autre chose, que de ramasser des billets qui sont jettez de la fenestre du Tartare pour estre portez au Roy, qui veut sçavoir à toute heure ce que fait l'Ambassadeur. En un mot ce Prince cherche tous les moyens de le contenter, tâchant de luy faire connoistre par toutes sortes de bons traitemens le respect qu'il a pour le Grand Cham, afin qu'il en fasse un favorable raport à son Maistre.

FIN.





---

**Q**uelques fautes ont échappé à la diligence du Correcteur, la bonté du Lecteur suppléera s'il luy plaist, à ces surprises : particulièrement en la page 4. ligne 1 mettant la teste, lisez mettant le matin la teste. 9. 13 s'élever, se lever, 10. 14 de costez, de costé 17. 15. trois degrez, troizième degré. 22. 15 d'une espece, d'une espece. 44. 16 nous le, nous la. 47. 20 monstreux, monstrueux. 51. 9. sans sous. 52. 5. par là, parmy-là. 54. 22 soupilote, le sou-pilote. 59. 2. nous entraimes, & entraimes. 66. 13 & la, la. 67. 24 il luy, qui luy. 68. 1. nous ayant, ayant. 74. 13. devivant, devinant. 74. 13. deux mesme, deux à mesme. 74. 24. du, de. 76. 12. ne gardant, ne gardoit. 80. 15. qui nous restoit, qui restoit. 86. 11. delaissames, ne laissames. 89 6. Nanguesaki, lisez par tout Nanguesakky. 93. 22 par des signes, par signes.



